

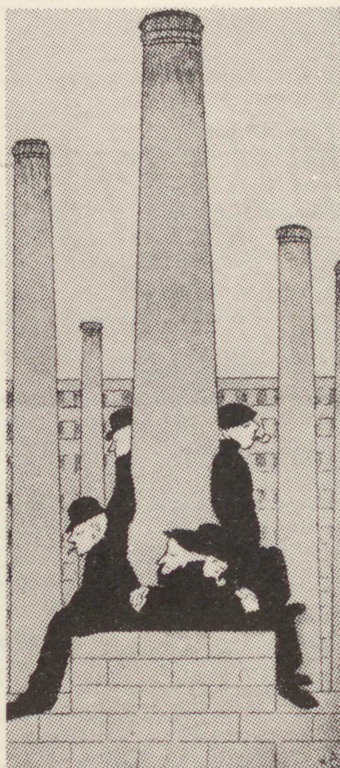
Rosine Lewin

**Renverser
la vapeur
« européenne »**

Enfant (II)

Jean-Maurice Rosier

**Littérature
prolétarienne**



Bodson-Jacobs

**PCB et
concertation**
avec une interview
de Robert Dussart

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

10^{me} année — juin 1979
Nouvelle série — N° 56 (77)

Sommaire

Rosine Lewin	
Renverser la vapeur « européenne »	p. 1
Jean-Claude Bodson — Roeland Jacobs	
Le P.C.B. et la concertation sociale	p. 6
Pierre Ergo	
Cet enfant qu'on (mal)mène à l'école	p. 16
Etienne Leclercq	
Le placement en institution : éducation ou déportation ?	p. 21
Jean Lavachery	
Et l'adolescence ?	p. 26
Jean-Maurice Rosier	
La littérature prolétarienne en France (1920-1930)	p. 32
Courrier des lecteurs	p. 38
Livres	
— « La délinquance juvénile en Belgique de 1971 à 1975 », par Marie-Ange Dechesne	p. 39
— « Le statut de la religion chez Marx et Engels », par Michèle Bertrand	p. 41
Revue	
— La Revue nouvelle (avril 1979)	p. 43
— Socialisme (février 1979)	p. 45
— Bulletin de la F.A.R. (n° 94/95 - 96)	p. 46

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville. Jean Terfve ●

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Secrétaire de rédaction : Pierre Ergo

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Renverser la vapeur «européenne»

Plusieurs enquêtes — entreprises notamment par la Commission des communautés européennes — ont montré que « de tous les peuples de la Petite-Europe », les Belges étaient les plus rétifs et les moins bien informés en matière européenne.

Sans doute, la préparation du scrutin du 10 juin pour le parlement européen aura-t-elle bousculé cette indifférence, réduit cette ignorance. En tout état de cause, la proximité du grand immeuble du Berlaymont n'a pas donné aux Bruxellois, aux Wallons, aux Flamands des raisons particulières d'être attentifs ou bienveillants à l'égard de la construction européenne.

Seule, pensons-nous, la liaison entre luttes ouvrières et populaires sur le terrain belge et enjeux européens peut secouer les vieilles pesanteurs et façonner une approche dynamique du problème.

Il nous paraît significatif que Luc Beyer justifie son engagement européen par son intérêt-de-toujours pour la politique internationale. Nous dirions, à l'inverse du candidat libéral, que ce sont les combats des travailleurs de chez nous, combats contre la crise, pour l'emploi, pour le fédéralisme, pour plus de démocratie, qui constituent notre principal point d'appui européen. Les travailleurs rencontrent souvent la CEE sur leur chemin. Par exemple sous la forme du commissaire Davignon quand il s'agit de la sidérurgie, du textile, de la construction navale. Ou sous la forme d'un barrage anonyme quand il s'agit des 36 heures/semaine avec embauche compensatoire : seul, leur dit-on alors, un accord au niveau des Neuf serait décisif...

DANS L'ISOLIR, FACE A LA CEE

Pour la première fois, le citoyen se voit donner l'occasion d'agir personnellement sur l'avenir d'un organisme de la CEE. Jusqu'à pré-

sent, la distance était plus que majestueuse entre lui et cette communauté. Voici que le citoyen va se trouver dans l'isolement avec un petit morceau de pouvoir à exercer. Il pourrait céder à la colère, à l'indifférence — à défaut chez nous de pouvoir échapper à l'obligation de voter. Nous pensons qu'il est important que ce petit bout de pouvoir soit utilisé POUR CHANGER LA CEE.

Il est vrai qu'avant d'avoir le dessein de changer la Petite-Europe, les partis communistes ont commencé par condamner une entreprise qu'ils ont jugée pour de bonnes raisons éminemment suspecte. Dès les années soixante, ils ont reconnu le caractère irréversible de l'intégration économique européenne. Affinant leurs analyses, les communistes ont examiné les moyens de peser sur l'évolution de la CEE. De son côté, celle-ci maintenait en quarantaine des partis communistes à l'heure où en Italie et en France, ces partis représentaient de 20 à 30 % de l'électorat...

UNE SUSPICION FONDEE

Entreprise suspecte, avons-nous dit. La CEE elle-même montre combien étaient fondées les mises en garde communistes. Voici en quels termes le très officiel « Europe 1979 » (1) définit les objectifs des signataires du traité de Rome (1957) : « *L'approche fondamentale est, peut-on dire, libérale* ». (...) *Ce qu'on vise d'abord, c'est la création d'un espace économique où les opérateurs privés, les entreprises trouvent un champ d'action de grande dimension* ».

Et quand un peu plus loin, le même document acte : « *Quant aux mécanismes communautaires, ils sont devenus trop faibles et lourds. Ils tendent en pratique à jouer en faveur des grandes entreprises internationales capables de tirer parti des dimensions communautaire et mondiale de l'économie sans trouver de contrepois politique* », ne confirme-t-il pas que le diagnostic communiste était fondamentalement correct ?

L'Europe des Six, puis des Neuf, a bel et bien été construite par et pour les forces économiques et politiques acquises au « *libre jeu du marché* », un jeu qui devait mener à la domination des plus puissants, en l'occurrence les multinationales. Par ailleurs, l'opération a été entreprise à l'heure de la guerre froide et avec la volonté de faire de la CEE une partenaire complaisante sinon subordonnée aux Etats-Unis.

Depuis sa création, la CEE a enregistré quelques grands échecs : inégalités régionales aggravées, pas de politique énergétique commune, une politique agricole aussi coûteuse que décriée, des tentatives toujours recommencées pour appliquer une politique monétaire commune... Depuis cinq ans, la CEE s'applique à institutionnaliser l'effondrement par pans entiers de structures industrielles traditionnelles, avec à la clé six millions et demi de chômeurs dont un tiers ont moins de trente ans. Par ailleurs, cette Europe a pris l'habitude de dépendre des Etats-Unis au point d'avoir abandonné toute velléité d'autonomie politique.

(1) Edité par la CEE (Bureau de presse et d'information de Bruxelles) avec le concours de l'Association européenne des enseignants.

PAS DE COMPTES A RENDRE

Il est bien évident que pareille situation ne peut être transformée par une élection, fût-elle directe. D'autant moins que le parlement européen n'exerce qu'un contrôle limité sur une partie du budget de la Communauté.

A l'heure actuelle, la CEE est dirigée par des organes exécutifs qui n'ont de comptes à rendre à personne. C'est d'une part la Commission, composée de treize membres, et qui exerce un pouvoir général d'initiative et d'exécution; c'est d'autre part et surtout le Conseil (des ministres) qui exerce le pouvoir de décision.

Les institutions communautaires sont par définition indépendantes des autorités publiques des Etats-membres. Elles peuvent imposer des mesures qui ont force juridique obligatoire dans les Etats-membres en des matières relevant normalement de la compétence du pouvoir législatif ou exécutif de ces Etats. Il y a donc dès à présent un transfert de compétences nationales en faveur des institutions communautaires. Bien plus, en vertu de la primauté de la législation communautaire à l'égard de toute règle nationale — antérieure ou ultérieure — les parlements nationaux n'ont plus le pouvoir d'édicter des lois qui seraient incompatibles avec cette législation communautaire.

Poursuivre dans cette voie, c'est priver délibérément la construction européenne de tout soutien populaire. C'est la livrer à des structures très puissantes, non élues et non contrôlées.

ALIBI DEMOCRATIQUE ?

L'élection directe du parlement européen était prévue dans les traités instituant la CECA, le Marché commun et l'Euratom. Elle a été bloquée pendant plus de vingt ans — d'abord parce qu'aucune pression importante ne s'est manifestée en sa faveur, ensuite parce que l'unanimité n'a pu se faire autour de l'idée. C'est Giscard d'Estaing qui, en septembre 1974, l'a relancée et l'a fait accepter. Il aura fallu encore cinq ans pour ensuite la faire appliquer.

Si on comprend les blocages tenaces contre le projet, l'intervention en faveur du suffrage direct d'un représentant aussi contesté de la droite que Giscard d'Estaing, paraît suprenante. Le rapport de M. Tindemans en décembre 1975 sur l'Union européenne va cependant dans le même sens : la revitalisation du parlement européen par la vertu du suffrage universel direct y figure, mais elle s'accompagne d'un projet de consolidation des structures supranationales d'une Europe très atlantique. L'Union européenne de M. Tindemans, alors « Monsieur Europe », postule de nouveaux et larges transferts de souveraineté nationale au profit des exécutifs européens, reconnaît le leadership américain, plaide pour une politique militaire commune, garde un silence complet sur les moyens de combattre la crise. Dans ce contexte, l'élection du parlement de Strasbourg par la voie du suffrage direct apparaît comme un alibi démocratique au service d'une politique antipopulaire.

M. Tindemans, s'il a changé de fonctions depuis 1975, n'a — pas plus que les Giscard ou les Franz-Josef Strauss — renoncé à sa ferveur pour une Union européenne supranationale, assujettie au

grand capital. Il faut le savoir. Mais faut-il pour autant boudier le scrutin du 10 juin et abandonner le terrain à la droite ? Non !

Une mobilisation de l'électorat progressiste dans les neuf pays de la CEE peut amorcer un processus de démocratisation de la communauté. Elle pourrait demain, cette mobilisation, élargir le champ d'action du parlement européen, lui conquérir plus de pouvoirs. Pouvoirs accrus non pas aux dépens des parlements nationaux mais aux dépens des exécutifs communautaires. Il s'agit de faire face aux problèmes qui débordent les frontières des Etats-membres, sans pour autant porter atteinte à l'indépendance nationale de ces pays. Nous ne pensons pas que les Etats (nationaux ou plurinationaux) aient terminé leur carrière historique. Sans céder à la tentation du « repli frileux », et tout en reconnaissant la nécessité impérieuse de concertations internationales, voire de politiques coordonnées, nous n'acceptons pas la thèse d'une Europe supranationale. Cette Europe-là, elle nous paraît surtout destinée à fournir au capitalisme ébranlé par la crise, des structures de résistance plus efficaces contre les forces populaires. Pour nous, le parlement européen élu peut laisser plus d'espace au fait national, au fait régional; il peut, comme l'indiquait ici Jacques Moins il y a un an, « donner à la souveraineté populaire plus de consistance, plus de substance ». Ce supplément de substance populaire, nous le voyons aussi dans la conquête par le Conseil économique et social de la CEE, d'un rôle plus actif. La politique sociale européenne n'est aujourd'hui qu'un minable appendice de sa politique économique. Une concertation systématique entre l'exécutif européen et les représentants des forces syndicales des pays-membres pourrait donner au Conseil économique et social autre chose et davantage que le strapontin qui lui est aujourd'hui octroyé.

RENVERSER LA VAPEUR

« Le capital sans patrie a fait l'Europe du chômage, l'union des travailleurs fera l'Europe du travail », proclame une affiche du Parti communiste de Belgique.

L'Europe du travail, c'est avant tout celle de la création d'emplois — par une politique industrielle qui, au lieu de « rationaliser » l'économie en fonction du profit de quelques monopoles, veillerait à répondre aux besoins des masses. L'Europe du travail c'est celle qui harmoniserait par le haut les conquêtes sociales des pays membres et candidats. Mais c'est aussi l'Europe de la détente et des initiatives pour le désarmement — celle de l'ouverture. Nous sommes profondément convaincus que l'Europe des Neuf — des Douze demain — peut développer une politique autonome dans la construction de l'avenir.

Assurer l'essor de la coopération tant avec les autres pays capitalistes qu'avec l'Europe de l'Est, européenne elle aussi — agir pour créer une zone dénucléarisée et désarmée, agir pour dépasser la politique des blocs : tout cela répond aux intérêts profonds des peuples. Et tout cela deviendrait possible à condition de renverser la vapeur.

Renverser la vapeur, c'est rompre avec la politique de droite, organiser le contrôle ouvrier sur les multinationales, instaurer de

nouveaux rapports qualitatifs entre Europe et pays en voie de développement, promouvoir des relations vivantes entre CEE, pouvoirs nationaux, régionaux et locaux. C'est faire place dans la Communauté européenne aux organisations de travailleurs, de femmes, de jeunes.

Après tout, quel sens a le mot « communauté » si on la prive de ces apports nourriciers ? Et quel sens a le mot Europe, si la « communauté européenne » doit rester amputée ?

Pierre Joye — Europe des trusts ou Europe des travailleurs ?
N° 8, 1971

Jean Du Bosch — Le Plan Mansholt N° 19, 1971

Jean Terfve — Quelle Europe demain ? Mars 1976

Jean Du Bosch — Questions sur l'Europe des 9, Juin 1977

Jacques Moins — A un an des élections européennes, Juin 1978

Ces numéros des Cahiers marxistes peuvent être obtenus sur demande, au siège de la revue — 02/512.90.15.

Le PCB et la concertation sociale

Le PCB assimile-t-il en théorie ce qu'il réalise dans la pratique en matière de luttes sociales ?

Plus la crise économique s'aggrave, plus il apparaît que les moyens traditionnels auxquels se réfère le mouvement ouvrier dans ses luttes s'avèrent inefficaces devant de nouveaux problèmes tels que la rationalisation, les fermetures d'entreprises et la fuite à l'étranger.

Le parti communiste vient en tête dans la recherche de nouveaux moyens pour répondre à cette situation nouvelle; il est le premier à soutenir les actions sociales contre ces nouveaux phénomènes et à politiser ces actions. C'est d'ailleurs une des raisons majeures qui expliquent la nécessité de l'existence d'un parti communiste — même petit — dans la vie politique belge. A ce sujet, il suffit de se référer aux conflits : RPB à Anvers et ACEC à Charleroi, qui ne sont que deux exemples parmi beaucoup d'autres. Il est regrettable qu'on ne tire pas toujours les conclusions théoriques de ces expériences pratiques.

Ainsi, le document préparatoire au XXIII^e congrès du PCB reprenait ce passage du XXII^e congrès : il faudra « garantir définitivement les conquêtes sociales et politiques du peuple et créer la possibilité de la participation réelle des travailleurs à la gestion des entreprises, de l'exercice effectif du contrôle ouvrier et démocratique sur la gestion de l'économie tout entière ».

Mais quand on décrit l'alternative démocratique pour laquelle le PCB se bat, on oublie de définir concrètement notre position dans les domaines économique, politique et social par rapport à ce qui est connu actuellement sous le nom d'économie concertée.

Cette lacune nous a poussés à regarder de plus près le phénomène de la concertation et l'attitude du Parti communiste à son égard.

1. LA CONCERTATION : BREVE ESQUISSE HISTORIQUE (1)

Les premières expériences en matière de concertation entre patrons et travailleurs remontent au XIX^e siècle. La première loi en ce domaine date de 1887 et porte sur la création des conseils de l'industrie et du travail. 1886 avait vu surgir d'importants mouvements de grève. Le but de ces conseils était de « délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers et de prévenir, et au besoin d'aplanir, les différends qui peuvent naître entre eux » (2). C'est cependant après la guerre de 1914-1918 et les mouvements sociaux qui la suivirent que le système de concertation se développe. Il s'étend dans le sens de la définition de la politique sociale et économique dans un système tripartite (patrons, gouvernement, syndicats).

Le 17 juin 1936, sous le gouvernement Van Zeeland, est créée la Conférence nationale du travail. Elle fait des recommandations en matière de salaires, de congés et de durée du travail. Son but est d'éviter la grève générale dans le cadre de la situation sociale très tendue de 1936. Une deuxième expérience du même genre a lieu le 21 décembre 1939, sous le gouvernement Pierlot.

Pendant la seconde guerre mondiale, et notamment par peur de remous révolutionnaires après la guerre, se prépare le projet d'accord sur la « solidarité sociale ». G. Van Acker parle à ce sujet d'un « compromis historique » aux caractéristiques suivantes :

- 1) le progrès social sera fonction du progrès économique et non pas d'une réorganisation du mode de production;
- 2) l'augmentation des revenus et de la sécurité d'existence se réaliseront par l'augmentation de la production et non par la redistribution des revenus.

Le projet prévoit déjà une délégation des travailleurs dans l'entreprise, des commissions paritaires et des organes consultatifs au niveau national. Il se réalise dans la loi du 20 novembre 1948 sur l'organisation de l'économie, loi qui est à la base de la pyramide existante.

Côté social : le Conseil national du travail, les Commissions paritaires (arrêté-loi du 9 juin 1945), les Conseils d'entreprise.

Côté économique : le Conseil central de l'économie, les Conseils de l'économie, les Conseils d'entreprise.

(1) Pour ce rappel historique, nous nous sommes basés en partie sur l'article de Gérard Van Acker, *Ontwikkeling van de Overleg-ekonomie*, in *30 jaar Belgische arbeidsverhoudingen*, Kluwer-Deverter, 1977, pp. 53-67. Dans nos articles précédents — *Liberté d'association*, CM n° 42, février 1978, *Contrats de travail, la loi et les réalités*, CM n° 48, octobre 1978 —, nous avons déjà abordé certains aspects de la concertation que nous ne reprendrons pas ici.

(2) *Le droit des relations collectives en Belgique*, Denis et Piron, p. 177.

Il n'est pas sans intérêt de relever qu'en 1944 et 1948, les organisations syndicales prennent option pour un modèle de cogestion, concrétisé dans la loi de 1948. Si la FGTB parle de contrôle ouvrier, elle pense à l'époque cogestion. Ce n'est qu'expérience faite que ce système sera mis en question et recevra un nouveau contenu théorique au Congrès de 1971 de la FGTB.

Dès 1951, André Renard déclare : « Il faut accepter qu'en Belgique on a échoué en matière de démocratisation économique, il est impossible de réconcilier les positions et cette idée de réconciliation n'était présente qu'au moment des conversations en 1944-45 ».

Ce n'est qu'à la fin des années '50 que le gouvernement commence à appliquer les conceptions de Keynes en matière de politique économique, ce qui est nécessaire pour donner une chance à la politique de concertation liée à la planification : à ce stade de développement du capitalisme, la concertation était devenue une nécessité.

Le 5 mai 1954 est publiée la déclaration commune sur la productivité.

Le 9 mars 1959 a lieu une réunion commune du CNT et du CCE qui annonce un nouveau stade dans le développement de la concertation. Un arrêté royal du 14 octobre 1959 crée le bureau pour la programmation économique, responsable de la réalisation technique de plans quinquennaux sur indication du gouvernement.

Comme les partenaires sociaux exigent d'être associés à la programmation, un arrêté royal du 25 novembre 1960 crée le Comité national pour l'expansion économique, qui est tripartite.

Un mois plus tard débute la grande grève de 1960...

Le 15 juillet 1970 est publiée la loi-cadre portant organisation de la planification et de la décentralisation économiques : il s'agit de l'institutionnalisation et du développement de l'acquis de 1959-1960.

DES CONCESSIONS POUR NE PAS CEDER PLUS...

Le 11 mai 1960 est signé le premier accord interprofessionnel de programmation sociale. L'accent dans la concertation se déplace à partir de 1960 vers le niveau sectoriel national; les accords d'entreprise étant plutôt exécutoires.

Les salaires restent néanmoins sous le régime de la négociation patrons-syndicats sans intervention du gouvernement (négociation dite libre par rapport notamment aux Pays-Bas).

La législation sociale se déplace vers le CNT : le parlement prend acte des compromis réalisés à ce niveau. Cependant, certaines matières sont réglées par le système d'accords collectifs. C'est ainsi qu'en 1968 est publiée la loi sur les relations collectives portant à la fois sur les relations paritaires et les conventions collectives.

Cette loi instaure la possibilité de rendre obligatoires les conventions collectives, mais elle crée en même temps, dans le chef

des organisations syndicales, une obligation de respecter la paix sociale et d'influencer les travailleurs afin qu'ils la respectent.

L'ensemble du système de sécurité sociale repose en principe sur une gestion paritaire : des comités de gestion existent dans les différents secteurs, composés de représentants patronaux et syndicaux. En réalité, c'est le gouvernement qui décide et les conseils de gestion exécutent.

Au niveau économique, la Belgique reste fidèle à la liberté d'entreprise; le plan n'a qu'une valeur indicative. Les entreprises qui reçoivent une aide financière de l'Etat doivent respecter le plan... mais pas garantir l'emploi. Depuis l'instauration de ces aides, le Parti communiste insiste constamment sur la nécessité d'obligations claires et précises en matière d'emploi.

Nous constatons donc que les différentes étapes de l'élaboration de l'« économie concertée » constituent chaque fois des concessions qui ont pour but essentiel... de ne pas devoir céder plus. Néanmoins, le mouvement ouvrier n'a pas hésité à continuer la lutte pour maintenir les acquis et pour forcer des concessions supplémentaires.

LA CONCERTATION DANS LA REALITE SOCIALE CONCRETE

Le système des relations collectives patiemment élaboré depuis la fin de la guerre ne débouche pas sur des relations harmonieuses entre classes antagonistes.

Si certaines illusions ont pu se développer à l'époque où il s'agissait de partager le gâteau — suivant le principe : « augmentez-en le volume, vous en aurez les meilleures miettes » — la crise engendrée par le système capitaliste a mis un terme à ces chimériques espérances.

Le mouvement ouvrier n'a pas connu de répit dans sa lutte pour le maintien des acquis sociaux, le respect de la dignité humaine dans la sauvegarde de l'emploi, l'obtention de nouvelles concessions.

Grande grève de 1960-1961, grèves spontanées aux alentours des années '70, adoption de nouvelles formes de luttes, grèves avec occupation pour augmenter l'impact de l'action ou s'opposer aux fermetures, — seule la lutte des travailleurs constitue la réponse aux attaques patronales et gouvernementales qui rendent la concertation impossible.

Sur un autre plan, se développe une évolution doctrinale au sein de la FGTB qui passe d'une tendance cogestionnaire à une tendance « contrôle ouvrier ». Au sein de la CSC, l'évolution, moins explicite, est cependant sensible.

LA PRESENCE DU PARTI COMMUNISTE

Deux attitudes nous semblaient possibles pour illustrer la réalité sociale et préciser le rôle du Parti communiste dans la lutte.

La première consistait à passer en revue un certain nombre

de conflits et, à travers leur histoire, à chercher à situer la présence et le rôle du parti dans la lutte.

Nous manquions d'éléments pour réaliser ce projet ambitieux, mais espérons qu'il sera possible dans l'avenir de mener à bien ce travail.

La seconde attitude prenait la réalité à bras-le-corps : demander à un camarade son avis à partir de l'expérience vécue dans son entreprise. Les responsabilités politiques et syndicales de Robert Dussart nous offraient cette possibilité.

Les réponses permettent de mieux cerner le phénomène de la concertation à l'usine, le rôle des organes de consultation (CE, conseil d'entreprise) et de concertation (DS, délégation syndicale), la place des travailleurs, le rôle des communistes.

La réalité nous apprend que la concertation est une médaille à deux faces. Chaque fois que les employeurs sont forcés de faire des concessions aux travailleurs, ils font appel au gouvernement ou directement à leur « partenaire social » pour créer un cadre dans lequel leurs concessions sont « équilibrées » par des concessions des travailleurs.

Cela n'a pas empêché le mouvement ouvrier de briser, chaque fois que le rapport de force l'a permis, le carcan de la concertation (« concertation-carcen »). Dans la création des conditions pour aboutir à ces ruptures d'équilibre favorables aux travailleurs, le PCB joue un rôle non négligeable.

Nous estimons que cet aspect de la lutte du Parti communiste est une de ses raisons d'être, une spécificité qui témoigne de son originalité, de la nécessité de son existence dans ce pays. Dans la mesure où cela s'avère vrai dans la pratique, il ne serait peut-être pas mauvais d'y insister davantage dans la théorie, afin d'en faire bénéficier les luttes en retour.

INTERVIEW DE ROBERT DUSSART

Quelle est la situation de l'entreprise ? Nombre de sièges et de travailleurs, ouvriers et employés ? Quel rôle jouent les organisations de travailleurs au niveau de l'intersiège ?

R.D. — L'usine des ACEC est disposée en quatre sièges. Il y a un siège à Charleroi, un à Gand, un à Ruisbroeck et un à Liège. Les quatre sièges représentent 5.270 travailleurs salariés inscrits, 2.438 appointés inscrits et 835 ingénieurs. Une entreprise faisait partie des ACEC jusque 1971 : c'est la Câblerie de Charleroi du groupe CDC. Nous avons toujours des liens importants avec cette usine qui regroupe actuellement environ 1.500 salariés et 400 appointés.

Au niveau de l'intersiège, tant la délégation syndicale que le conseil d'entreprise ou le comité de sécurité et hygiène jouissent d'une grande autonomie. L'intersiège syndical se réunit plusieurs fois par an; le conseil d'entreprise, une seule fois, pour examiner le bilan de l'entreprise.

Aux ACEC, quelles sont les relations entre les travailleurs en général, les travailleurs syndiqués en particulier, la délégation syndicale et le conseil d'entreprise ; dans quelle mesure l'action des uns interfère-t-elle sur l'action des autres ?

R.D. — Il n'y a pas chez nous de travailleurs syndiqués et non syndiqués. La syndicalisation des travailleurs des ACEC atteint 100 %. Cela se décompose en général à environ 72-73 % de syndiqués FGTB et le reste de syndiqués CSC. En ce qui concerne les rapports délégation syndicale et conseil d'entreprise, je crois qu'il est utile de signaler que contrairement aux autres entreprises, nous n'avons jamais accepté qu'on puisse être délégué au conseil d'entreprise ou au comité sécurité et hygiène sans que conjointement on ne soit délégué syndical à part entière. Aux ACEC, on a toujours considéré que la délégation syndicale c'est l'organisation la plus importante et la plus « sérieuse » c'est-à-dire, celle qui détermine tout le poids de l'action combative et revendicative des travailleurs. C'est pourquoi nos délégués syndicaux ont en général des mandats au conseil d'entreprise ou au comité sécurité et hygiène. Il est évident pour nous que le délégué syndical dépourvu de pareil mandat a le droit de prendre des positions en ce qui concerne l'un ou l'autre organisme qu'on a cité car pour nous le comité sécurité et hygiène comme le conseil d'entreprise sont au service de la délégation syndicale, au service des travailleurs en général. C'est pourquoi les actions de ces organismes ne se contredisent ou ne se gênent aucunement. Pour nous c'est toujours un délégué syndical qui raisonne et qui agit, qu'il soit au conseil d'entreprise ou au comité sécurité et hygiène.

Aux ACEC, quel rôle a pu jouer le conseil d'entreprise lors du rachat par Westinghouse ? Même question pour la délégation syndicale. Y a-t-il eu consultation, concertation à cette occasion ?

Quel rôle a pu jouer le conseil d'entreprise lors des licenciements (départs) qui ont suivi le rachat ? Même question pour la délégation syndicale. Y a-t-il eu consultation, concertation à cette occasion ?

R.D. — Premièrement le conseil d'entreprise a été un lieu d'information à propos du rachat de l'entreprise par Westinghouse. Mais pour nous, tout le poids de la lutte contre ce rachat, contre les dangers de diminution de personnel (car on n'a pas eu de licenciements) ce fut l'action syndicale. Car, je le répète, le conseil d'entreprise est un organe de concertation, d'information que nous transposons en action syndicale quand nous sommes au niveau de la délégation syndicale. Jamais le conseil d'entreprise, jamais le comité de sécurité et hygiène ne prennent le relais de l'action — ce serait difficile d'ailleurs. C'est toujours la délégation syndicale qui statue et qui décide en cette circonstance. Bien sûr, il y a eu consultations et concertations à cette occasion mais sans objectif de décision. C'est la consultation des travailleurs au niveau des délégations syndicales qui reste souveraine envers et contre tout. D'ailleurs toutes nos démarches en direction des organisations politiques que ce soit les ministres compétents, que ce soit les parlementaires, sont toujours des démarches entreprises par la délégation syndicale et le front commun syndical.

L'arrêté royal sur les informations économiques et financières est présenté comme un grand pas en avant dans la démocratie économique. Dans quelle mesure les représentants des travailleurs au conseil d'entreprise ont-ils pu l'apprécier ?

R.D. — Informations économiques et financières : elles sont utiles et les patrons sont tenus d'en fournir dans le cadre des dispositions fixées dans l'arrêté royal. Mais qu'on ne s'y trompe pas : si le patron informe qu'il va fermer l'entreprise, si le patron informe qu'il faudra licencier, si le patron informe qu'une nouvelle mutation va s'opérer dans les finances de l'entreprise au niveau des trusts qui gèrent actuellement l'usine, ce sont certes des informations. C'est même un pas en avant de rendre l'information obligatoire. Mais il ne change rien au pouvoir de décision des trusts et des monopoles capitalistes. Face à la crise de structure que nous vivons aujourd'hui, ce qu'on a arraché n'est probablement pas inutile mais on doit aller au delà de l'information concédée par ces patrons. Nous devons aller à la conquête du contrôle ouvrier. On n'en est pas là, de grandes luttes devront encore se développer pour aboutir à ces changements nécessaires.

Comment appréciez-vous le système de facilités (de fait et légales) aux délégués syndicaux, comment se présente la chose aux ACEC ?

R.D. — Je crois que tout ce que nous avons comme lois sociales y compris certaines protections légales pour nos délégués syndicaux ou nos délégués au conseil d'entreprise notamment, tout cela ne doit jamais être examiné qu'en fonction d'un rapport de forces sur le terrain.

Les lois que nous avons pu arracher résultent de combats. Tout dépend chaque fois d'un rapport de forces à mettre en œuvre. Croire que les lois sociales soient une panacée c'est se faire des illusions. C'est d'ailleurs le même problème au niveau des tribunaux du travail. Encore une fois leur utilité est conditionnée par le rapport de forces entre travailleurs et patrons. Si ce rapport de forces est favorable aux patrons, nous sommes battus, du moins pendant une période temporaire, et les patrons récupèrent ainsi ce que nous croyons être des lois au service des travailleurs.

Et en ce qui concerne les syndiqués en général (prime syndicale, liée éventuellement à une clause de paix sociale) ?

R.D. — Oui, la prime syndicale peut être liée à une clause de paix sociale. Mais les primes syndicales encore une fois procèdent d'accords conditionnés par des revendications globales. La prime syndicale pourrait être intégrée dans une augmentation de salaire éventuelle si on avait prise là. Donc à propos de prime syndicale, n'essayons pas de laisser croire que les patrons ont donné quelque chose en plus d'un accord éventuel. C'est dans la globalisation de l'accord que se trouve la prime syndicale. Quant à la clause de paix sociale, c'est vrai que les patrons tentent d'en abuser pour éventuellement sanctionner les primes syndicales, voire même quelquefois des accords conclus au delà de la prime syndicale. Là aussi, s'il n'y

a pas un rapport de forces favorable dans l'action, les patrons auront raison. Compter sur la seule application de la loi pour donner tort aux patrons c'est encore une illusion du système capitaliste ou de la social-démocratie.

Y a-t-il une cellule d'entreprise du P.C. ? Quel rôle joue-t-elle dans la vie d'entreprise ?

R.D. — Nous avons une cellule d'entreprise qui a plus de 37 ans d'âge. Elle a vu le jour pendant la guerre antifasciste. Elle a joué un rôle important dans la vie de l'entreprise et elle joue encore un rôle non négligeable aujourd'hui. Son rayonnement dépasse très largement le nombre de membres, alimenté qu'il est par la diffusion de journaux communistes, journaux de source centrale, régionale ou d'entreprise, comme c'est le cas avec notre feuille « Dynamo ». Mais nous avons surtout un grand rayonnement à travers le nombre important de délégués syndicaux FGTB qui sont des communistes notoires. Il est évident que la délégation est considérée par les travailleurs comme une délégation très politique. On sait que le délégué là-bas c'est un socialiste, là-bas c'est un communiste, là-bas c'est un sympathisant communiste ou un sans parti. Tous, nous sommes conscients dans notre délégation que l'action syndicale est limitée si elle n'a pas de prolongements politiques, à partir de la revendication elle-même, bien entendu.

Que signifie, dans les conditions concrètes des ACEC, la notion de politisation des luttes ? Y a-t-il dans les relations parti(s)-syndicat(s) des « domaines réservés » à un des deux, ou comment se présente cette relation ?

R.D. — Toutes les actions syndicales sont politisées aux ACEC. J'ai déjà indiqué en répondant à une autre question à quel point notre délégation syndicale est politique. Et, bien sûr, quand un sénateur communiste est président de la délégation, on ne peut pas considérer que les luttes ouvrières ne sont pas politiques. D'ailleurs, quand on examine comment l'adversaire réagit à nos luttes syndicales, on s'aperçoit que c'est lui-même qui les politise. Les travailleurs savent pourquoi il est nécessaire de politiser les luttes : dans l'étape où on se trouve de la crise du régime capitaliste, une action syndicale n'a pas d'avenir si elle n'est pas politisée, si ne sont pas mises en marche par les travailleurs toute une série d'initiatives politiques. C'est d'ailleurs le défaut de politisation de l'action syndicale en sidérurgie par exemple qui explique que les réactions syndicales au plan Davignon-Claes sont restées un peu formelles, et qu'on n'arrive pas en Belgique, à entraîner les travailleurs comme à Longwy ou Denain en France. Aux ACEC, nos actions sont braquées vers les organisations politiques de la région, de la province, et vers le parlement.

Consulter, c'est entendre l'avis de quelqu'un. Se concerter, c'est rechercher un point de vue commun. Ou bien est-ce autre chose ? Peut-on rechercher un point de vue commun entre capital et travail ?

R.D. — Il est clair que certains compromis sont obligatoires entre capital et travail. Mais en ce qui concerne notre point de vue

aux ACEC la *compromission* entre travail et capital ne doit jamais se faire, c'est-à-dire que pour nous le capital c'est l'ennemi des travailleurs et les travailleurs doivent être l'ennemi du grand capital. Cela signifie qu'à nos yeux il n'y a pas d'initiative possible dans le cadre de la cogestion. En deux mots nous sommes l'ennemi du grand capital auquel nous voulons substituer une entreprise au service des travailleurs. Les profits qui peuvent se faire dans les entreprises capitalistes seront demain des profits que des travailleurs se partageront entre secteurs faibles et forts. Bref ce sera pour nous le début de la socialisation de l'économie de notre pays, à partir des entreprises les plus importantes.

Dans la mesure où les pouvoirs publics interviennent ou lorsque les problèmes essentiels sont posés (notamment restructuration, licenciements), y a-t-il une action particulière des travailleurs, de leurs délégués en direction des mandataires politiques ?

R.D. — Oui, nous avons été les premiers aux ACEC à mettre en évidence que les pouvoirs publics ne peuvent distribuer de l'argent sous quelle que forme que ce soit, sans que les travailleurs à travers leurs organisations syndicales en soient informés. Mais il faut surtout arriver à contrôler de quelle façon sont utilisées des sommes d'argent importantes dont les pouvoirs publics gratifient parfois le patronat. Nous avons d'ailleurs des relations suivies avec les mandataires politiques que ce soit au niveau des ministres des Affaires économiques ou de l'Emploi et du Travail que ce soit avec les mandataires politiques de notre région. La politisation des luttes, c'est aussi faire en sorte que les interventions des pouvoirs publics passent par la délégation syndicale et que nous ayons de plus en plus de pouvoir de décision sur les aides des pouvoirs publics. Mais nous sommes parfois très déçus : les patrons sont souvent mieux reçus dans certains états majors politiques que les délégations syndicales. C'est un constat que nous avons fait tout au long de notre carrière syndicale au sein de l'entreprise.

La législation sociale présente certains acquis. Les traduire dans la pratique dépend de l'action des travailleurs. Exemples : crédits d'heure, stagiaires Spitaels : qu'en est-il aux ACEC, y a-t-il concertation à ce sujet ?

R.D. — C'est vrai encore une fois que les législations présentent certains acquis. Mais ces acquis sont souvent contestés par le monde patronal lui-même.

Dans le problème des crédits d'heure notamment, il y a eu pendant près de deux ans une controverse au niveau de la direction des ACEC (qui incarnait Fabrimetal) afin que les crédits d'heure octroyés aux jeunes travailleurs soient ramenés à 50 minutes au lieu de 60 minutes pour des cours dans les universités. Les ministres ont été incapables de faire pression sur le patronat. Il a fallu trancher au niveau du tribunal du travail. Celui-ci a d'ailleurs tranché favorablement. Mais alors qu'est-ce que les patrons ont fait ? Ils ont exigé d'aller en cassation, ce qui leur a fait gagner deux ans. Ils ont frustré ainsi pendant deux années un nombre important de jeunes travailleurs en leur volant dix minutes par heure sur leur crédit d'heures normal. La Cours de cassation nous a donné raison. J'ai personnellement informé Spitaels de ce scandale en demandant qu'il y soit

remédié par effet de rétroactivité. Eh ! bien le ministre lui-même m'a dit qu'il était incapable d'assurer cette rétroactivité, même si la justice nous avait donné raison. C'est bien la preuve que dans la pratique l'action des travailleurs est souvent entravée par un pouvoir politique qui joue le rôle de courroie de transmission avec la FEB et Fabrimétal. Avec les stagiaires de Spitaels il a aussi fallu se battre durement et je dois dire qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas encore gagné la bataille. Mais je crois que la première critique que nous avons faite aux ACEC à propos des stagiaires dans le secteur privé, c'est qu'on introduisait dans l'entreprise des travailleurs marginaux, des travailleurs embauchés dans le cadre d'un contrat limité à six mois ou à un an maximum. C'est un scandale que ces travailleurs doivent être ainsi soumis à des conditions différentes de nous, travailleurs embauchés à part entière. Nous avons protesté, nous avons exigé la convocation de la commission paritaire. Le ministre Spitaels était embarrassé. Nous avons malgré tout eu un rapport de force dans l'usine suffisamment favorable pour faire en sorte que nos stagiaires soient aujourd'hui embauchés avec des salaires à part entière.

Mais dans un tas d'autres entreprises importantes, le rapport de forces ne l'a pas permis et les patrons appliquent à la lettre le plan Spitaels, c'est-à-dire que les stagiaires ont une épée au-dessus de leur tête et peuvent être licenciés six mois ou un an après. C'est dangereux. Pour n'importe quelle embauche, qu'il s'agisse ou non de stagiaire, il faut des garanties limitées certes pour chacun comme pour tous parce que l'on ne peut aller au-delà, mais en tous cas la possibilité d'être défendu à part entière par les organisations syndicales.

DES MEMES AUTEURS DANS LES C.M. :

- « Contrat de travail : la loi et les réalités », Bodson-Jacobs (oct. 1978)
- « Droit social — textes et réalités », J.C. Bodson (déc. 1976)
- « Quelle liberté pour le travailleur ? », J.C. Bodson (nov. 1975)

Cet enfant qu'on (mal)mène à l'école

J'enseigne, tu enseignes,... ils gouvernent. Depuis des années que dure la crise, nos ministres quels qu'ils soient ont bien été formés à la même mauvaise école politique. Tous ils ont mené une politique soi-disant anticrise, réellement antisociale. Les arrêtés royaux se succèdent et se ressemblent, perpétuant le règne de cette politique dite d'austérité — celle d'un pouvoir qui ne cesse de mettre son austérité à l'envers comme la culotte de la chanson.

Au lendemain de la puissante manifestation des enseignants et des enseignés, par dizaines de milliers le 4 mai dernier à Bruxelles, tâchons de faire brièvement le point.

Le tableau est noir et la craie y grince : il ne se passe pas une législature, disions-nous, où l'école n'encaisse les coups du pouvoir de l'argent. Il y avait eu Humblet-De Croo et les restrictions budgétaires (1). Il y a eu Michel-Raemakers et la hausse des minervals, la mise en cause des allocations d'études (2). Il y a maintenant Hoyaux-Raemakers (tous deux socialistes cette fois, bien que n'appartenant plus au même parti) et la réduction des horaires dans le secondaire.

Résumer ce qu'a de néfaste cette dernière mesure, c'est rappeler l'exposé des motifs de la proposition de loi du parti communiste déposée par Noëlla Dinant le 22 février 1979, visant le rétablissement des horaires à 36 et 38 heures dans l'enseignement secondaire. En soulignant que l'application de cette mesure ne fera pleinement sentir ses effets qu'à partir du 1er septembre 1980. Elle sera déjà loin, l'Année de l'Enfant...

(1) Voir in CM n° 28 (1976), « Du projet Humblet-De Croo au vote de la loi-programme », par Pierre Gillis.

(2) Voir in CM n° 49 (1978), « Allocations d'études : que s'est-il passé ? Où en est-on ? », par Pierre Portugaels et Frédéric Degives.

DES HORAIRES HEBDOMADAIRES...

Loin des fausses promesses et des vrais espoirs qu'avait suscités l'enseignement rénové, la réduction des horaires hebdomadaires ne peut qu'entraîner l'aggravation du malmenage scolaire.

L'un des grands objectifs de l'enseignement dit de type 1 (le rénové) était de rencontrer au maximum les besoins et aspirations des élèves. La possibilité était donnée dans ce sens aux enseignants, à travers les activités libres, d'observer leurs élèves dans des situations non contraignantes qui laissent plus de place tant à l'initiative individuelle qu'à l'apprentissage du travail collectif. Qui font la part meilleure, dans la relation enseignants-enseignés, à la pratique d'une vie sociale qui permette le développement optimum des personnalités.

Voilà ce qu'ignore une législation qui n'a rien de social ni de vivifiant, puisqu'elle supprime désormais les activités libres en 1^{re} année (en 2^e année pour le cycle 79-80). Le beau principe d'« observation » mis en avant avec le rénové, sera ainsi davantage encore vidé de son sens, les conseils de classe privés pour une grande part de leur efficacité, l'orientation des élèves rendue plus précoce et irréversible, la démocratisation des études érayée. Ceci au profit d'une sélection sociale d'autant plus facilitée que le patronat l'appelle de ses vœux toujours plus ardents par ces temps de crise, et que la détention d'un brillant diplôme ne garantit plus contre le chômage.

Dans le même engrenage à rebours s'inscrit la diminution, voire la suppression, des possibilités de rattrapage, serait-ce pour combler un retard passager dû à la maladie. Faudra-t-il payer les cours de rattrapage, alors que ceux qui en ont le plus souvent et le plus grand besoin sont justement les enfants de familles que la fortune ne favorise pas ?

Au-delà de la première année, la nouvelle loi entraîne l'abandon et/ou la réduction des activités libres et complémentaires : initiation artistique et musicale, éducation physique... Ceci alors même que l'infrastructure sportive et culturelle offerte à la jeunesse hors des murs de l'école laisse bien souvent à désirer quand elle n'est pas inexistante. Outre le caractère inacceptable d'une amputation du rôle de l'école vis-à-vis de ces activités essentielles, il est évident qu'une telle situation verra s'accentuer les inégalités socio-culturelles : même là où l'on trouve des centres sportifs et culturels, leur fréquentation implique des déplacements et des frais nouveaux, une fatigue accrue. A supposer qu'existe aussi la motivation à fréquenter ces centres.

Les 32 heures touchent tout le personnel, tous les niveaux, toutes les spécialités du réseau secondaire. Leur application s'accompagnera probablement de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Prolongation indispensable, première étape vers l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, et qui permettrait à chaque élève de suivre au moins un cycle secondaire complet... mais qui entraînera l'augmentation du nombre d'enfants qui suivent l'enseignement pratique. Difficultés supplémentaires donc, dans un secteur de formation particulièrement délaissé, qui subit la mainmise étroite du patronat.

Côté emploi, alors qu'on compte déjà 10.000 chômeurs dans l'enseignement — effet conjugué de la dénatalité et de l'austérité — la nouvelle loi diminuera de 5 à 10 % l'emploi des enseignants.

... AUX NORMES DE POPULATION

Comment tolérer qu'alors que des milliers de professeurs viennent ainsi grossir les files de chômeurs, tant de classes restent surpeuplées ? A ce sujet aussi, le groupe parlementaire communiste a avancé une proposition de loi, déposée en même temps que la précédente. Elle vise, celle-ci, à abaisser les normes de population dans l'enseignement maternel et primaire.

Ici encore, outre l'emploi qui est en cause, outre les conditions de travail des professeurs, il s'agit de rendre ou non applicables les idées-forces d'un enseignement basé sur la connaissance et le respect de l'enfant, sur son équilibre physique et psychique, sur les valeurs de créativité et de sociabilité, sur une individualisation de la formation qui n'enferme pas l'élève dans son milieu socio-culturel mais l'intègre dans un entourage stimulant, une école ouverte à l'intérieur comme à l'extérieur.

Or, comment par exemple permettre aux enfants de se voir entre eux, disposés en U, pour faciliter le dialogue et l'échange, dans une classe de trente élèves ou plus où la distance d'un bout à l'autre devient alors trop grande, où certains doivent tourner le dos, où les tours de parole sont plus espacés ? Les principes les plus évidents de dynamique des groupes, l'expérience quotidienne des enseignants montrent que pour être accueillante, l'école doit fonctionner par petits groupes. Il faudrait pour cela que nos ministres de l'Education nationale successifs ne soient pas des empêcheurs d'enseigner en rond...

Quant à l'abaissement des normes au niveau du secondaire — qui concerne d'abord l'enseignement général, le tronc commun où la surpopulation scolaire est surtout manifeste —, déjà proposé par le PCB, il fera l'objet d'une proposition affinée et assortie d'articles définissant des normes de maintien et de création d'options.

DE PRETEXTE GROSSIER...

Pour une mesure aussi lourde de conséquences que la réduction des horaires, le prétexte invoqué est singulièrement léger. On voudrait, paraît-il, soulager le travail des élèves. En augmentant le temps de travail à domicile, qui s'effectue dans des conditions d'autant plus mauvaises que le milieu familial est socio-culturellement plus défavorisé. Et à l'école même, le raccourcissement du temps d'accueil ne peut qu'entraîner une réduction du temps d'apprentissage réel, donc rendre plus pénibles les conditions d'étude.

Certes, le surmenage étudiant est un mal qui existe. Mais les causes en sont diverses et comme on l'a vu, les 32 heures sont le contraire d'un remède. En tout état de cause, précise l'exposé des motifs, « aucune réduction des horaires ne peut être envisagée, sans qu'une étude globale du contenu de l'enseignement (...) ne soit menée à bien ». Mettre en opposition la santé des élèves et la qualité des études relève de l'absurde, ou de la « logique » d'une politique de droite. Une politique dont font les frais la musique et l'éducation physique, voire l'histoire et la morale... La morale de l'histoire c'est qu'il faut mettre fin à cette politique-là.

... EN GROSSIER PRETEXTE

On nous dit aussi qu'un emploi, ça coûte et qu'on manque d'argent. Là non plus, le prétexte ne vaut pas un sou. Compte tenu du

manque à gagner sur la sécurité sociale et la fiscalité, résultant du chômage de milliers d'enseignants, compte tenu des allocations perçues par ceux-ci, on évaluait fin 1977 à 83.000 F le coût moyen d'une création d'emploi pour un enseignant (permettant donc de soulager une classe surpeuplée). Faisons le calcul : est-ce trop lourd à côté des milliards qu'engloutissent les nouvelles dépenses militaires ? Ou à côté des aides publiques sans contrôle aux grandes entreprises qui liquident l'emploi ?

Quand à l'échec scolaire, qui s'élève à 30 ou 40 %, il absorbe près du tiers du budget de l'Education nationale. Un enfant sur cinq redouble dès la 1^{re} année primaire, et 37 % de ceux qui atteignent la 6^e accusent une ou plusieurs années de retard. En 1972, 37 % des jeunes quittaient l'école sans diplôme au-delà du niveau primaire ; ils représentaient 41 % en 1976. Près de la moitié ! On constate d'autre part que l'échec à l'école primaire est le lot de 25 % des enfants d'ouvriers non qualifiés en 1^{re} année et de 43 % en 6^e, tandis que chez les fils de cadres supérieurs les proportions sont de 5 et 11 %.

SUR MES CAHIERS D'ECOLIER...

... j'écris ton nom : démocratie. L'école en effet doit être par excellence, le lieu où la démocratie s'apprend. Mais que reste-t-il de la démocratisation des études, quand les chiffres cités ci-dessus nous montrent à eux seuls une perspective exactement inverse ? A ce train, les jeunes disposant d'un bagage intellectuel et culturel suffisant pour traverser de plain-pied la société moderne seront bientôt minoritaires... Et si cette société était en voie de se « démoderniser », de régresser sur tous les plans ? Comment ne pas voir que la dégradation continue du système d'enseignement à laquelle on assiste dans notre pays — conjointement au saccage de l'économie nationale — concourt à installer profondément celui-ci dans la crise, à compromettre son avenir tant scientifique et culturel qu'économique et social, à marginaliser toujours plus sa jeunesse vouée au chômage et à la déqualification ?

Et si le combat pour la défense et l'extension de nos acquis démocratiques se confond étroitement avec la lutte de classes pour une alternative au système capitaliste, l'école en est un des enjeux névralgiques (3). Rien ne permet, bien au contraire, de dissocier la lutte pour sauvegarder et transformer l'école — de la maternelle à l'université, de l'enseignement général au technique et professionnel — et le combat pour les réformes de structures antimonopolistes. Le grand patronat n'a aucun besoin de former des cerveaux pour une industrie qu'il entreprend de liquider. L'argent n'a d'esprit que pour faire de l'argent.

Défendre l'enseignement, c'est aussi favoriser l'avènement d'une régionalisation véritable, à laquelle est étrangère la politique actuelle de restrictions féroces à l'égard des communes, de fusion des écoles en écoles-dinosaures qui sont plus que jamais des écoles-casernes.

(3) Voir in CM n° 28 (1976), « Enseignement et société », par Rosine Lewin.

L'ESPOIR SE CONJUGUE AU PRESENT DE LA LUTTE

Mais en même temps que s'accroît l'inquiétude, grandit aussi à l'école comme ailleurs l'espoir de voir se concrétiser les chances d'une alternative démocratique.

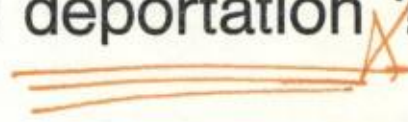
En témoigne, après le retentissant 29 mars des travailleurs, le succès de la grève et manifestation nationale des enseignants du 4 mai, organisée par le Front commun syndical FGTB-CSC avec le soutien de la Fédération des Associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel, et assez bien suivie dans le réseau libre. En témoigne le large consensus populaire autour des revendications de rétablissement des horaires et d'abaissement des normes. En témoigne la solidarité sans précédent qui s'est exprimée dans l'action entre enseignants et enseignés, malgré l'entremise policière qui visait à isoler le maillon le plus faible : le mouvement lycéen. En témoigne le nouvel essor de ce dernier — même si une masse énorme de lycéens sont encore à mobiliser — et surtout, la volonté qu'il manifeste de se doter de structures d'organisation autonomes durables, d'être ainsi autre chose qu'une suite de feux de paille : une composante majeure de la lutte, un facteur permanent de démocratisation de la vie scolaire.

Il faut pour ouvrir cette alternative démocratique, que les luttes se poursuivent sans laisser de prise aux récupérations, et d'abord pour que soient satisfaites au plus vite, sans opposer l'une à l'autre, les deux grandes revendications du moment. Et qu'au travers des luttes s'élargisse et s'affermisse l'unité, s'affirme l'indépendance syndicale, s'accroisse la pression populaire sur les parlementaires de toutes formations, sur les ministres même et surtout socialistes.

A CONSULTER ENTRE AUTRES DANS LES C.M. :

- « Allocations d'études », P. Portugaels et F. Degives, n° 49 (1978)
- « Dons, rythmes individuels, handicaps socio-culturels », L. Gotovitch, n° 48 (1978)
- « L'évaluation dans l'enseignement », L. Gotovitch (mai 1977)
- Spécial « Université » (octobre 1976)
- « Contribution à un débat : l'école pluraliste », A. Thonnart et L. Gotovitch, n° 13 (1972)
- Une table ronde sur l'enseignement rénové », n° 11 (1971)
- « La réforme de l'enseignement secondaire », Andrée Terfve, n° 5 (1970)

Le placement en institution : éducation ou déportation ?



Enfants des homes... Un problème qui a plus d'une fois défrayé la chronique. Le texte qui suit ne vise pas à faire l'analyse détaillée de la « protection de la jeunesse » en Belgique. Assistant social, animateur responsable d'une petite maison d'enfants placés, Etienne Leclercq s'est proposé, à partir d'un vécu, d'alimenter le débat par quelques réflexions. Puissent les échos de ce débat — en cette Année de l'Enfant qui l'amplifie — traverser les murs d'institutions qui trop souvent ne font qu'institutionnaliser les carences d'une société.

Les nouvelles dispositions légales en la matière porteront-elles vraiment un début de remède à ces carences ? Le doute s'insinue lorsqu'on lit dans la récente Déclaration de l'exécutif de la Communauté française (du ministère de laquelle dépendra désormais la protection de la jeunesse), que cet exécutif, soucieux d'une « approche sociale (...) et non plus tant pénale » du problème, « s'engagera dans la voie du développement, prudent mais déterminé, des centres d'éducation en milieu ouvert ». L'on sait en effet qu'en matière d'innovations démocratiques, la prudence du pouvoir l'emporte naturellement sur sa « détermination ». Surtout s'agissant d'un exécutif qui n'aurait de comptes à rendre (notamment financiers) qu'au pouvoir central dont il émane...

L'année internationale de l'enfant a provoqué dans de nombreux secteurs des initiatives de tous ordres. Conférences, séminaires de réflexion, journées d'action, mobilisation des organisations de la jeunesse et de la famille... Un proche avenir nous renseignera probablement sur les suites que les pouvoirs donneront à ces initiatives.

Ce qui est d'ores et déjà certain, c'est la polarisation réalisée sur le thème de la protection de la jeunesse. Il faut remarquer d'ailleurs

que cette année de l'enfant a surtout mobilisé sur des thèmes « à problème ». On a rarement parlé et agi à partir de la richesse et de l'originalité propres aux enfants. On a parlé de leurs difficultés, de leurs problèmes, de leurs malaises, de leur état de soumission aux adultes...

En ce qui me concerne, je voudrais développer ici quelques réflexions sur les « enfants placés en institution ».

Ceux que l'on appelle les « enfants du juge » sont, souvent, des enfants placés en institution. Dans le langage courant, on dit : « ce sont des gosses à problèmes placés dans des homes ».

DEFINITION DU PLACEMENT

Le placement est une mesure prise par le juge de la jeunesse. Ce magistrat, qui ne dispose pas d'une formation pédagogique spécifique, statue sur le sort des enfants en danger ou dangereux. Il signe, souverainement, les ordonnances qui retirent les enfants de leur milieu familial. C'est lui aussi qui choisit l'établissement où le mineur en danger ou dangereux sera placé.

Le juge de la jeunesse a un pouvoir considérable. Sur enquête des délégués du service social du tribunal de la jeunesse ou sur simple information d'un voisin, il peut déclencher la procédure du placement. C'est aussi lui qui décide du retour provisoire ou définitif de l'enfant en famille.

Dès que l'enfant est placé, il est presque totalement pris en charge par l'institution. Les parents conservent trois droits essentiels garantis par la loi : choix du réseau d'enseignement, choix de la religion, choix de la langue.

BUTS DU PLACEMENT

Un placement est réalisé quand le mineur est considéré comme en danger physique et/ou moral dans sa famille. C'est une mesure de protection de l'enfant. Il peut être placé aussi quand il est lui-même considéré comme un danger pour le milieu familial et la société. C'est alors une mesure de protection de la société.

DES INSTITUTIONS A COTE DE LA VIE

Une institution reconnue par le Ministère de la Justice est un établissement où sont arbitrairement regroupés des enfants issus de milieux différents, aux origines différentes, aux problèmes toujours complexes.

La vie en institution tente de recréer artificiellement un autre mode de vie qui doit, en principe, « normaliser » l'enfant ou l'adolescent. On lui demande — ou on lui impose — d'adopter d'autres comportements, de se référer à d'autres valeurs. A la limite, il s'agit pour lui de renier les fondements sociaux et culturels d'où il est issu.

Songeons à ces établissements où l'on retrouve des enfants de nationalités différentes, de cultures différentes, de milieux sociaux différents. Rien ne lie ces jeunes, sinon leur placement; c'est-à-dire dans leur esprit, une sanction et en tout cas un échec, même s'ils sont étrangers à la cause de leur placement. La base de leur vie collective n'est donc pas l'objet d'un choix — comme des gens qui déci-

dent de vivre en communauté — mais la conséquence d'attitudes irresponsables ou déficientes des adultes (parents, éducateurs...)

On trouve donc en général très peu de motivations de la part des jeunes placés. Cela se comprend et débouche souvent sur des attitudes de blocage, de rejet, d'agressivité.

ET LA FAMILLE ?

L'enfant en danger ou dangereux est donc pris en charge par la collectivité. Il est « sauvé ». On s'occupe de son éducation.

Quant à la famille, elle est suivie par des travailleurs sociaux qui tenteront de modifier les conditions qui ont amené au placement d'un ou des enfants. Mais quels moyens dérisoires mis en œuvre. Certains délégués ont plus de 200 familles à charge !

D'autre part et sauf cas d'espèce on peut se demander s'il est judicieux de fractionner le règlement du problème : les enfants d'un côté, la famille de l'autre. Les enfants « bénéficiant d'une bonne éducation » en milieu spécialisé et les parents continuant à vivre les mêmes problèmes, mais sans les enfants.

A part les cas de danger physique ou moral grave, le placement ne se justifie pas.

Mais une telle affirmation remet en cause en profondeur les fondements et bien sûr les structures — terriblement pesantes — de la « protection de la jeunesse ». Les exemples tristement connus ne manquent pas qui témoignent de ce que le système actuel marginalise les enfants concernés. Placés, ils deviennent des jeunes à part, des jeunes dont « il faut se méfier », des cas.

De plus, les professionnels de l'éducation sont toujours plus nombreux à penser que la concentration « d'enfants à problèmes » dans les homes débouche sur une démultiplication des déséquilibres vécus par ces jeunes.

RESPECT DU TISSU SOCIAL

Certains pays, comme le Danemark et la France, ont institué ou expérimenté des formules d'aide sociale « sur le terrain ». Les communes et les quartiers urbains disposent de centres d'accueil où toute personne en danger ou en crise peut venir s'adresser. Des « éducateurs de rue » écoutent et agissent en prise directe avec le milieu familial et dans le cadre de vie.

Quand le placement s'avère cependant indispensable, on parle aujourd'hui (en France par exemple) d'expérience en « milieu éclaté ».

Il s'agit de la création de petites unités de vie implantées dans le tissu social comme n'importe quelle autre cellule de vie (famille, communauté...) Cette formule est particulièrement recommandée pour les fratries. De plus, l'appartement où vivent les enfants et leurs éducateurs se trouve à proximité de celui des parents. Cette proximité doit permettre une relation étroite entre les membres de la famille. D'autre part, les enfants ne voient pas rompu leur tissu de relations : ils jouent avec les mêmes amis, fréquentent la même école, ont pratiquement les mêmes voisins qu'avant leur « placement ».

Simultanément, une équipe sociale suit la famille et prépare les

conditions d'un retour des enfants en famille.

Une autre expérience de décentralisation tentée dans une ville de Haute-Normandie permet à une vingtaine d'adolescentes de vivre dans un studio. Elles sont en liaison permanente avec une maison où elles peuvent trouver des éducateurs et une assistance appropriée. Mais elle font concrètement l'apprentissage de l'autonomie.

Cela nous conduit à considérer que la notion d'autonomie est très peu présente dans la politique de la protection de la jeunesse en Belgique.

DEPENDANCE OU AUTONOMIE

C'est bien la dépendance qui caractérise le placement. Tout est prévu, programmé, pris en charge par l'institution. L'enfant reçoit à manger, reçoit de l'argent de poche, reçoit une éducation; il reçoit beaucoup mais ces dons ne le rendent pas précisément très autonome ni très responsable.

Je pense que la logique de notre société n'est pas de rendre les gens autonomes. Elle est « logique » quand elle tente de réintégrer ses déviants ou ses citoyens en danger en les « protégeant ». Elle les protège avec ses propres références, et en visant sa propre finalité.

Ainsi l'Etat favorise-t-il les grosses institutions facilement cernables et contrôlables à tous les points de vue (budgétaire, administratif, judiciaire, policier, culturel...).

UN PROBLEME DE SOCIETE

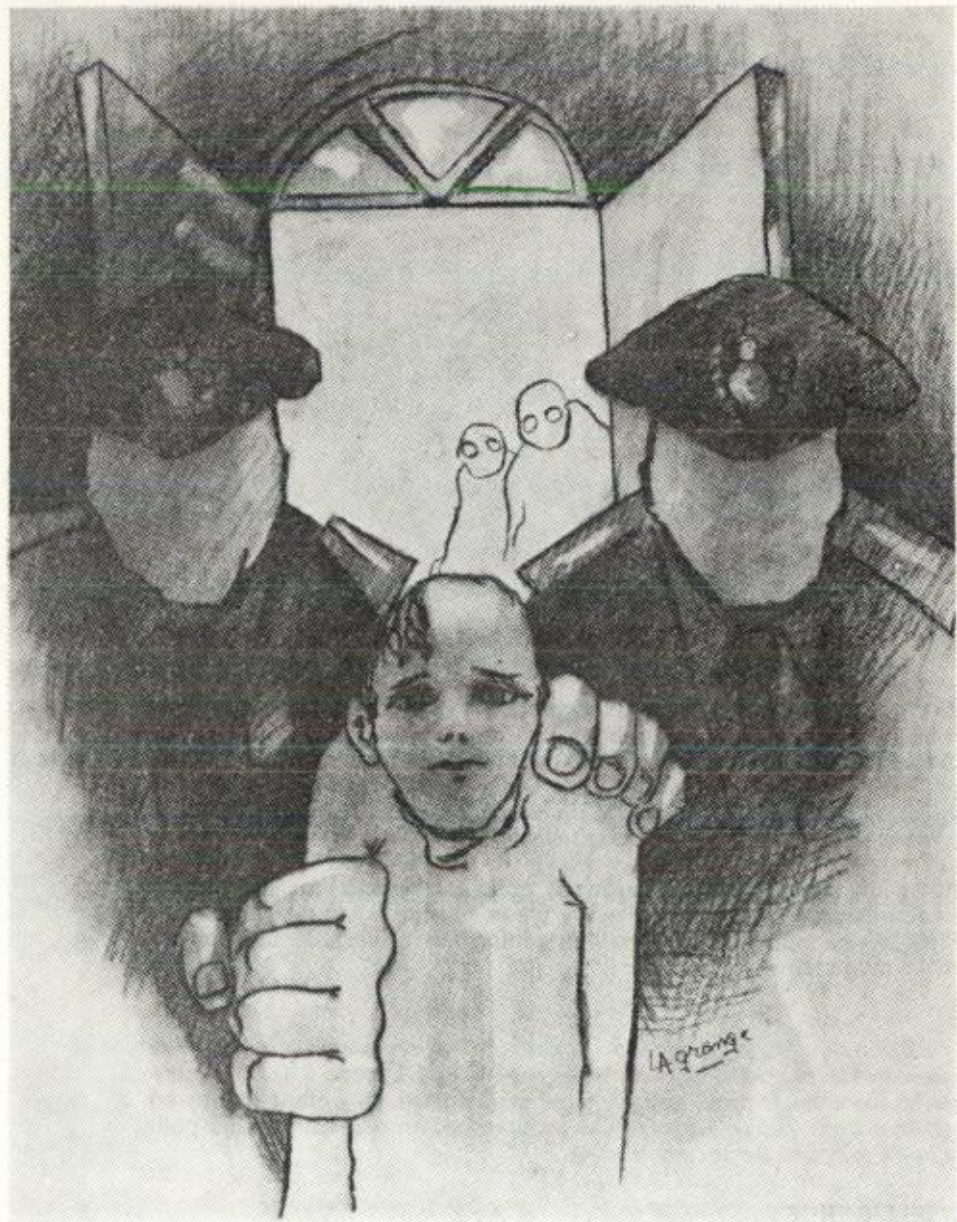
Un éclatement de ces grosses structures d'éducation où la discipline imposée et la « norme » règnent constituerait beaucoup plus qu'une simple adaptation des structures. Il s'agirait d'une véritable révolution dans la mesure où on ne s'attaquerait plus seulement aux conséquences de la marginalité mais à ses causes.

En effet, traiter ces causes sur le terrain, c'est prendre le contrepied des moyens traditionnels (concentration, répression, spécialisation). Il s'agirait d'un travail beaucoup moins centralisé mais combien plus dangereux pour « l'ordre établi ».

Aujourd'hui, le marginal, c'est le coupable, c'est celui qui n'a pas compris, c'est celui qui ne sait pas s'adapter, c'est « celui qui n'a pas le courage de », c'est le faible. En isolant ces faibles, ces victimes, ces « paumés », on les fait apparaître comme des gens à « protéger » ou à soigner.

Au contraire, en les maintenant dans leur milieu — tout en leur permettant d'y mener une existence plus riche, plus responsable —, on place en permanence la société devant l'image vivante de ses contradictions, de ses manquements, de ses injustices.

Le secteur de la protection de la jeunesse et plus particulièrement le recours au placement représentent assez bien le type de défense caractéristique d'une société basée sur le profit, c'est-à-dire sur la loi du plus fort. On ne tue plus les faibles et les marginaux, on les protège; ce qui donne à nos sociétés la bonne conscience du devoir (éducatif) accompli et aux dits faibles le rôle d'alimenter cette bonne conscience.



Dessin publié dans le « Livre blanc de la protection de la jeunesse », édité par le Conseil de la jeunesse d'expression française.

Et l'adolescence ?

Il nous a semblé utile, en complément de cette suite d'articles consacrés à l'enfant, de publier une approche des problèmes de l'adolescence. Problèmes qui ne manquent pas et qui ont assurément un caractère spécifique. Jean Lavachery stigmatise ici l'attitude suffisante, répressive souvent, de trop d'adultes (?) vis-à-vis des adolescents. Ce n'est pas qu'il faille à l'inverse mettre la jeunesse sur un piédestal... mais comment nier qu'il y a là un important problème de société ? Nous aurons à cœur de revenir sur les problèmes sociaux de la jeunesse et sa place plus que jamais nécessaire dans la vie politique face à la marginalisation croissante dont la crise la menace.

Ce moment de la vie est singulier. On croit savoir ce qui se passe avant et après. On hésite devant lui. Les « teens » sont personnages troubles et troublants. L'adolescent est-il un enfant monté en graine ou un adulte fruste ? Ces doutes ont une origine socio-politique. Essayons de le montrer.

INTELLIGENCE

La psychologie contemporaine nous enseigne que la raison humaine, dès avant la naissance, est en route et progresse par stades successifs dont l'ordre est immuable. Il peut y avoir des freinages, des arrêts, des déformations, des destructions... Chez le normal, c'est-à-dire l'écrasante majorité, ils déroulent leurs fastes sans encombre (voire !) et aboutissent pour finir, vers quatorze ans en effet, à une sorte de plénitude. C'est ce stade final que Jean Piaget appelle intelligence opératoire formelle, pensée combinatoire.

Voici donc notre fille ou notre garçon, en même temps, ou à peu près, qu'il devient pubère, doté d'un instrument de compréhension du monde et d'action sur lui qui ne se développera pas plus avant. En tant que tel. Le mécanisme est au point. Il ne fera plus que mieux se huiler, s'adapter à un univers de plus en plus vaste.

RELATIONS SOCIALES ET JEU

Dans le même temps encore, le jeune humain accède à un niveau d'adaptation sociale qui devrait l'ouvrir à toutes les relations les plus bénéfiques possibles.

Le jeu des enfants revêt trois aspects fondamentaux : un aspect physique (sensori-moteur, musculaire), un aspect intellectuel (pensée, langage) et un aspect social (moralité). N'oublions pas que le jeu, chez l'enfant, est l'activité par laquelle il *augmente* et *perfectionne* ses structures psycho-physiologiques, ses relations avec le monde (choses et gens) et avec lui-même. De même que l'individu en croissance a besoin d'une alimentation relativement excédentaire pour, au delà de sa survie, grandir, il a besoin de jouer pour se dépasser sur tous les plans. Le jeu est une activité de croissance, essentiellement assimilatrice, par conséquent. Mais ce sont les jeux sociaux, le troisième stade (billes, chat perché...), qui offrent un intérêt particulier lié à notre propos. Leur caractéristique, c'est de posséder des règles. Par rapport à ces règles, l'enfant passe par trois phases.

Le petit qui joue avec des plus grands à un jeu de règles se préoccupe fort peu d'elles. Ce qui compte, c'est l'action. Par la suite, l'enfant connaîtra les règles mais pour lui, ces règles émanent d'instances supérieures, omnipotentes et, par conséquent, elles ne peuvent sous aucun prétexte être modifiées. Elles sont sacrées. A l'instar des règles des morales religieuses, des morales du devoir, fondées sur l'hétéronomie de la conscience.

En même temps, ces règles taboues, le jeune joueur ne les respecte pas, pratiquement. Il triche à qui mieux mieux. Le règlement, en quelque sorte, est fait pour les autres, est un instrument de domination d'autrui. Cet enfant joue pour gagner, peu importe comment la victoire a été obtenue. Cette attitude n'est pas si étrange qu'il y paraît. Autour de nous se montrent tous les jours plus ou moins ouvertement des conduites de même... qualité.

Plus âgé, l'enfant accédera au stade où la règle, qui a perdu sa sacralisation, prend son caractère éminemment démocratique. Il sait qu'elle émane de l'accord des joueurs, qu'elle peut donc fort bien être modifiée, remplacée, en fonction du consensus. Du même coup, il la respecte, il joue franc jeu. Cette règle qu'il a voulue, qu'il a contribué à façonner, c'est sa règle. Son plaisir ne réside plus dans l'écrasement de l'autre mais dans la coopération avec lui. La joie de (bien) jouer l'emporte sur celle de gagner.

Nous retrouvons les bases de la vraie démocratie, fondée sur le respect mutuel, sur l'autonomie de la conscience au même titre que la morale du bien.

VOICI L'HOMME

Voici l'enfant tel qu'il est devenu... Optimum d'intelligence, optimum de relations sociales, de moralité. Sans oublier que cet en-

semble est capable d'imagination, de créativité — c'est-à-dire aussi de sens critique, voire d'auto-critique.

Et qu'il est inséré dans les dimensions neuves, universelles, que lui confère sur le plan humain l'envahissante sexualité. Mais... Mais que lui arrive-t-il, précisément à ce moment là, préparé de longue date ?

Nos sociétés l'encadrent, l'encastrent, le castrent, intellectuellement, moralement, physiquement. Il ne saurait pour elles être question de « laisser aller » ces êtres d'imagination et d'honnêteté, d'entière aussi. Ils seraient — ce qu'ils sont quand même parfois, voir Mai '68 ou la révolte des lycéens, pour ne pas chercher plus loin — une menace permanente et intolérable pour « l'ordre » établi.

Notre système « éducatif », on ne saurait trop le répéter, tant sur le plan des Etats et des cités, des groupes, que sur celui de la famille, est à peu près entièrement fondé sur cette nécessité inéluctable. Jusqu'ici.

Est-il besoin de rappeler que le pouvoir réel se trouve entre les mains des adultes (et vieux) possédants : les travailleurs salariés (en tant que classe), les colonisés (néo ou pas) et les femmes (en tant que groupes sociaux) sont dans la même galère que les jeunes. Ce qui place la jeune fille du salarié de « couleur » tout en bas de l'échelle humaine...

CONSEQUENCES

Dans un livre que j'écrivais en 1961 (1), j'ai voulu montrer que quelque chose non seulement devait changer mais changeait effectivement (sur le plan de la réflexion au moins) dans ce que j'appelais le « faux rapport » entre l'adolescent, le jeune « mineur », et l'adulte établi.

Jean Piaget avait écrit, par exemple : « L'esprit des adolescents est tout tendu vers la réforme du présent et la construction de l'avenir. » Complété par Théo Decaigny : « Le problème de la jeunesse est un problème de civilisation... Une forme nouvelle de civilisation reste à bâtir avec la coopération des jeunes ». Il y avait eu les gangs de « blousons noirs » ou « dorés », avec ou sans chaînes de vélos. Il y avait eu la nuit de la Saint-Sylvestre, à Stockholm, en 1955 : incendies, destructions, combats de rue entre « jeunes » et « vieux », pendant des heures (même les aspects négatifs de la révolte des jeunes nous rappellent au moins qu'il est urgent de tenir compte de leur besoin de vivre). D'autres événements de même nature — y compris le culte de James Dean — me paraissaient témoigner d'une transformation du « faux rapport ».

Et ce fut Mai 68... Evénement considérable, prolongé par des lendemains plus ou moins spectaculaires et contradictoires. Néanmoins, les choses étant ce qu'elles étaient et ce qu'elles sont encore, cette explosion extraordinaire est demeurée, jusqu'ici, sans suites suffisamment stables et sans possibilités sérieuses de renouvellement. Elle peut apparaître aujourd'hui comme une sorte de leurre, origine de faux espoirs, « prometteuse de beaux jours ».

(1) « Rebelles sans cause ? », publié par la Fédération internationale des communautés d'enfants, éd. Labor-Nathan.

ET APRES ?

Ainsi, cette « resplendissante » adolescence s'est retrouvée « écrasée par son enthousiasme puissant et par toute cette chaleur humaine qu'elle a en elle », ainsi que l'écrivait une jeune fille de dix-huit ans, citée dans la brochure signalée ci-dessus — six ans avant Mai '68.

« Et après ? », direz-vous. Après, il y a que la situation fondamentale n'est pas modifiée mais qu'il s'est produit une certaine prise de conscience. Irréversible. Laquelle n'a pas fini de grandir, même si ses bourgeonnements sont à peine sensibles, si elle n'est pas partout reconnaissable.

Après, il y a que voilà l'année de l'enfant. N'est-ce pas une occasion, à côté d'autres données d'actualité (dépenalisation de l'avortement, abaissement des normes de population scolaire, etc.), de promouvoir les droits de l'enfant, c'est-à-dire aussi des adolescents, des *mineurs* en général ?

L'AMOUR...

Il y a le domaine illimité et, pour eux, trop souvent sombre, de l'amour. La force des choses a mené notre société occidentale — pour ne parler que d'elle — à modifier parfois drastiquement, mais dans la confusion, les coutumes, les jugements moraux, les préjugés et même des lois dans ce domaine.

Mais nous sommes loin de compte. Quelques « grosses » affaires judiciaires mettent de temps en temps à la une les résultats dramatiques de l'application des lois encore debout à cet égard. Il n'en manque pas. La notion de mineur d'âge continue à ravager des couples dont le seul tort est que ses membres sont tous deux trop jeunes ou que leurs âges sont trop éloignés l'un de l'autre. Nos lois — et habitudes mentales — persistent à traiter les jeunes comme des sous-humains dont le droit à l'amour doit être non seulement mesuré à je ne sais quelle aune vétuste, mais encore, le plus souvent, à être inexistant. On me dira que la jeunesse actuelle se moque pas mal des coutumes « anciennes » et de la légalité. Mais jusqu'à quel point ? Il n'en reste pas moins qu'ils continuent à être à la merci d'un voisin ou d'un juge aux scrupules mal placés. Sans parler des comportements de telle police ou de telle gendarmerie.

Est-il besoin de rappeler que parmi les victimes de l'extension insuffisante des techniques contraceptives (bloquées par les tabous), des lois qui concernent l'interruption de grossesse (plus bloquées encore), ce sont les mineurs qui payent le plus gros de la note ? Quant aux viols...

... ET LE RESTE

L'école et la rue sont loin d'« accepter » le jeune comme il devrait l'être. De même que les administrations publiques ou privées, les lieux de travail, les institutions hospitalières elles-mêmes (et peut-être surtout), qui ont affaire aux mineurs.

Comment par exemple — entre autres multiples pratiques vexatoires — admettre que dans nombre d'écoles normales, on continue d'envoyer des cartes d'absences aux parents ou tuteurs, s'agissant

de jeunes qui sont déjà loin d'être des enfants, ayant parfois même plus de vingt et un ans ?

Dans les transports en commun, une femme enceinte ou porteuse d'un bébé, si elle est très jeune, trouvera plus difficilement une place assise qu'une maman plus âgée. Si elle en trouve. Chance si « on » ne se permet pas des remarques désobligeantes... J'ai assisté plusieurs fois à un tel incident.

Arrêtons-nous là. Il y aurait tant à dire des « règlements intérieurs », tant scolaires que des « maisons d'enfants », fondés sur la suspicion. C'est-à-dire le mépris. Le « faux rapport » qui corrompt les relations entre adultes « éducateurs » et jeunes. A quoi bon dire en détail le triste rôle tenu par tant de gens « responsables » de l'application de telle ou telle règle de vie complètement dépassée ou dictée par la peur, du contrôle de tel ou tel secteur de la vie publique soi-disant plus menacé dans son ordonnancement par les jeunes que par les « vieux » ! C'est toute notre vie sociale et privée qui est bourrée à déborder de préjugés, d'habitudes, de coutumes qui « situent » les adolescents, les jeunes dans une zone subordonnée, subalterne, inférieure en tout cas. Avec d'apparentes « brillantes exceptions », spectaculaires à souhait, qui n'ont pas d'autres motivations que l'esprit de lucre tous azimuts qui caractérise la génération... supérieure. Qu'ils sont beaux, ces jeunes, sur les affiches qui vantent une boisson ou un pantalon de toile !

Toute une série de points devront être revus et corrigés si nous voulons vraiment bâtir avec les jeunes une nouvelle civilisation. L'apprentissage. L'émancipation. Le tribunal de la jeunesse. La majorité. Le droit de voter et d'être éligible... Les droits de l'homme, quoi, pour eux aussi !

Il arrive qu'ici ou là des responsabilités plus ou moins réelles soient confiées à des jeunes. Il arrive qu'on leur demande réellement leur avis, avec voix délibérative. Pas seulement consultative... Le plus souvent, ces « expériences » ne durent pas. Et vous entendrez encore plus souvent les braves gens qui y ont pris part, côté société adulte, vous dire que ces jeunes ne savent pas ce qu'ils veulent. Qu'ils désignent ce qu'il faut détruire, liquider, mais ne savent que construire, par quoi remplacer. A qui la faute ?

POUR NE PAS CONCLURE

L'intelligence et le niveau moral des jeunes adolescents *devraient* les mettre de plain-pied avec les adultes. Il n'en est rien pour cette raison même : les adultes en question ne veulent pas que ces juges au regard neuf soient en mesure de contribuer au véritable bon ordre du monde. Ils ne souhaitent pas les avoir à leur côté. Ils les tiennent donc en dehors du système ou (et) détériorent savamment leurs dangereuses qualités.

Paul Osterrieth a écrit un jour : nous admirons le petit enfant qui marche, pas l'adolescent. J'ajouterai : parce qu'il marche dans nos plates-bandes.

L'école, contrairement à ce qui devrait être son but, fonctionne trop souvent comme une machine à détériorer l'intelligence — ou en tout cas, à orienter limitativement son développement. Et les attaques actuelles contre l'enseignement, le sabotage des réformes par-

tielles entreprises dans le bon sens, sont le fait d'un pouvoir en crise de plus en plus étranger à ce que portent d'espoir les révoltes des jeunes. La famille, trop souvent, fonctionne comme une machine à détériorer le caractère, à altérer l'autonomie de la conscience. Et la crise actuelle ne fait que rendre plus pénibles les liens de dépendance, à moins qu'elle voue les jeunes à l'isolement et à la marginalisation.

Notre société tout entière, est, sur le plan politico-pédagogique, une machine à faire des humains des êtres dociles ou rebelles (ce qui revient au même), non des révolutionnaires capables de contribuer à sa radicale transformation.

Si nous attirons l'attention sur le fait que l'enfant est *aussi* une personne, que les droits de l'homme sont *aussi* pour lui, nous ne pouvons passer à côté de ce qui, pour les adolescents et autres « mineurs », est plus âprement ressenti encore.

Parents, enseignants, éducateurs, moniteurs, dirigeants de jeunesse, juges et autres responsables, il est temps de repenser si besoin est nos positions, de remettre en question plus profondément la société où nous vivons, de nous remettre en question nous-mêmes s'il le faut.

LE FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON

recherche pour compléter sa collection, par don, achat ou échange, les numéros suivants de la **WALLONIE LIBRE CLANDESTINE**.

N^{os} 1 à 11 inclus — 13 à 20 inclus — 22 — 24 — 25 — 30 — 88 — 118 — 157 — 160 — 162 à 167 inclus.

Contacter :

Madame Irène VRANCKEN

Conservateur du Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon

Maison de la Culture « Les Chiroux »

8, Place des Carmes

4000 LIEGE

Tél. : 041/23.19.60 ext. 149 et 150.

La littérature prolétarienne en France (1920-1930)*

L'on sait que toute tentative d'approche du phénomène de la littérature prolétarienne française dans les années 1920/1930 se heurte à deux difficultés essentielles. La première concerne la définition même de la réalité étudiée, la seconde touche à l'échec relatif du courant littéraire prolétarien français, eu égard à la réussite que connaît la culture prolétarienne allemande par exemple à la même époque.

C'est à l'éclairage de ces deux problèmes, occultés par la tradition française des Belles-Lettres, que l'on s'attachera dans cet article, sans prétendre évidemment à l'exhaustivité.

DEFINITION

Ce que les critiques littéraires désignent sous le vocable de littérature prolétarienne française couvre un champ assez large où pèle-

(*) Cet article de notre collaborateur Jean-Maurice Rosier paraît ce mois dans la revue flamande « Kreatief », qui consacre un numéro spécial à la littérature prolétarienne. Le regain d'intérêt pour la littérature prolétarienne est attesté notamment par la parution d'études et par la republication d'œuvres, par exemple de Constant Malva. Dans la perspective d'une exploration du passé culturel du mouvement ouvrier — belge et français — il a paru intéressant à GRAM-Textes de tenter une approche de la littérature prolétarienne et de proposer quelques hypothèses pour un travail à poursuivre.

L'article de Jean-Maurice Rosier sera complété, après les vacances, par des « Notes sur la littérature prolétarienne en Belgique », de Paul Aron et Didier Dupont, parues elles aussi dans « Kreatief ».

Nous remercions les responsables de cette revue de nous avoir autorisés à publier la version française de ces deux textes.

mêle voisinient productions ouvrières au sens strict, romans populaires et régionalistes, chansons de métiers et poésie patoisante, œuvres compagnoniques et de colportage.

Cet éclectisme est certes révélateur de l'absence de théorisation conséquente en la matière, mais cette confusion est aussi l'indice d'autre chose. Car enfin, si l'on s'en tient à la terminologie habituelle, il est évident que la littérature prolétarienne englobe les textes écrits par des ouvriers et destinés à un public dont les limites ne sont pas circonscrites, même si à l'origine, c'est le prolétariat qui constitue la classe de lecteurs privilégiés.

Dès lors, si l'on accepte détermination, on est forcé de reconnaître que les productions culturelles prolétariennes furent plus abondantes de 1830 à 1848 qu'en 1920-1930 et ce, pour ce qui regarde la dernière décennie, bien qu'il existât une stratégie ouvrière internationale autrement plus sérieuse en cette matière. Reste donc à expliquer la raison de l'échec relatif de la littérature prolétarienne française, ce que les historiens font sans peine en mettant en évidence le rôle négatif du Parti Communiste Français dans l'implantation d'une littérature authentiquement ouvrière, laquelle ne pouvant s'appuyer sur l'avant-garde du mouvement révolutionnaire ne pouvait véritablement s'implanter.

On le devine, cette interprétation historique demande explication car elle postule que le P.C.F. fit preuve dans les années 20 d'une originalité politique souvent déniée, témoignant par là de son enracinement dans la tradition nationale française et de son indépendance à l'égard des thèses soviétiques dans le domaine idéologique.

POPULISTES ET PROLETARIENS

En 1920, pour des causes multiples qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, l'institution littéraire doute d'elle-même et des discours qu'elle produit.

On sait que la crise du naturalisme, le refus du cosmopolitisme et le désaveu du psychologisme amènent certains écrivains à se chercher une nouvelle matière romanesque : le peuple en l'occurrence, mais pris dans une acception anecdotique et statique : à savoir les humbles, les petites gens, les cœurs simples.

Ainsi naquirent en France, en réaction contre la littérature d'inspection, une série d'œuvres que l'on regroupe sous la dénomination d'école populiste. A dire vrai, les écrivains qui se rangèrent sous cette bannière ne constitueront jamais un cénacle au sens traditionnel du terme, mais il exista des canons populistes, lesquels servirent à authentifier un ensemble de romans plus ou moins de manière précise. Cette production littéraire populiste, création d'artistes bourgeois apolitiques, dont quelques-uns allaient aux déshérités comme d'autres vont à l'église, ne peut être assimilée à une branche, même bâtarde, de la littérature prolétarienne.

Le Manifeste du Populisme de 1930 renferme des lignes qui sont éloquentes sur ce point. Lemonnier écrit : « La littérature populiste n'est pas nécessairement faite par le peuple. Elle n'est point non plus nécessairement pour le peuple. Nous serions heureux d'être lus par lui, mais nous ne l'espérons pas. Il faudrait réformer ses goûts, refaire son éducation, prendre cette attitude politique et sociale dont nous

nous gardons comme d'une peste parce qu'elle est nuisible à l'art ».

Il n'empêche que l'équivoque est possible, d'abord parce que les opprimés n'occupent guère le devant de la scène littéraire en société occidentale et qu'il suffit qu'un écrivain touche de près ou de loin au monde du travail — même si chez les Populistes, il est surtout question de petits rentiers et de boutiquiers de faubourg — pour que son œuvre soit automatiquement — c'est-à-dire indépendamment de l'idéologie explicitée, rattachée à la veine littéraire prolétarienne. Ensuite parce que ceux qui, en France, se réclamèrent de la littérature prolétarienne ne conceptualisèrent guère leur pratique, malgré un refus polémique de pactiser avec les Populistes, ce qui autorise bien des amalgames. Pour infirmer ou non ce que l'on avance, il convient de résumer maintenant les thèses essentielle de ceux qui se baptisèrent Ecrivains Prolétariens. En vérité, plutôt que le reflet d'une pensée collective, l'Ecole Prolétarienne, qui se structure en France dès 1928 pour se continuer, avec de nombreux aléas après 1932, au moment où le P.C.F. fonde l'A.E.A.R., dont on parlera plus loin, doit beaucoup à son animateur principal Henri Poulaille qui lui impulse les positions culturelles que, schématiquement, l'on énumère comme suit :

1 — Il s'agit en premier lieu de favoriser l'expression ouvrière en créant un réseau de revues et de journaux.

2 — Ensuite, de soutenir, à l'encontre d'un certain professionnalisme littéraire, que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui disent le mieux les aspirations de leur classe.

3 — De se revendiquer du Romantisme social et de la tradition pour légitimer une pratique populaire suspecte aux yeux de l'intelligentsia française en général.

4 — Enfin, de n'exiger qu'un témoignage authentique sans idéologie trop clairement marquée à gauche ou à droite, comme impératif de reconnaissance.

Le Premier Manifeste de la littérature prolétarienne du 3 juin 1932 démentait, ce qui prouve l'absence de cohérence du groupe, l'un des principes défendus par Poulaille, relatif à l'origine sociale des auteurs prolétariens. Parmi les signataires figuraient Plisnier (un avocat), Giono (écrivain de métier), Peisson (un officier de marine), Habaru (un journaliste),...

Le point 3 du programme n'a, bien entendu, jamais été mené à terme. Y a-t-il filiation entre G. Sand et Constant Malva ? C'est là un terrain volontairement laissé en friche par la critique universitaire et peu mis en valeur par la pensée progressiste qui, pourtant, y aurait trouvé matière à éviter bien des conceptualisations erronées, dont le jdanovisme par exemple fut une illustration parmi d'autres.

Pour ce qui regarde l'idée, et l'on cite ici Poulaille : « que le marxisme n'a rien à faire dans le domaine artistique » (*Nouvel Age*, Avril 1931), on comprend qu'elle sera la pierre d'achoppement pour le P.C.F., lequel polémiquera sans relâche avec Poulaille, et ce d'autant que les œuvres des écrivains prolétariens mettaient plus l'accent sur l'aliénation que sur la potentialité révolutionnaire de la classe ouvrière,

sur le peuple — quoiqu'ils en aient dit, car ils désapprouvaient les Populistes de Lemonnier — finalement et non sur le prolétariat.

LA POSITION MARXISTE EN MATIERE DE LITTERATURE PROLETARIENNE

Le P.C.F. a-t-il contrarié et freiné tout essai de littérature prolétarienne, choisissant une ligne culturelle de type front populaire, privilégiant les compagnons de route d'origine bourgeoise par rapport aux écrivains sortis du rang, et ce dès 1920 ? En d'autres termes, a-t-il existé en France deux littératures prolétariennes, l'une qui serait d'obédience communiste, l'autre d'essence ouvrière sincère et authentique parce que spontanée ? Tel est le contentieux qui, aujourd'hui encore est l'objet de controverses.

Avant d'aller plus avant dans la discussion, il convient de rappeler la chronologie des événements afin d'éviter et les procès d'intention et les interprétations abusives. On indique donc comme repères temporels :

- 1920 : Création du bureau international du Proletkult.
 - 1926 : Barbusse devient directeur littéraire de l'Humanité.
 - 1928 : Fondation de l'U.T.E.R., émanation de la R.A.P.P. Nouvelle relance de la littérature prolétarienne. Articles sur le sujet dans l'Humanité et dans le Monde.
 - 1930 : Kharkov — Congrès des Ecrivains prolétariens. Condamnation relative de Barbusse, peu ou pas reprise en France.
 - 1931-1932 : Adoption des thèses de Kharkov. Attaque contre les Populistes et les Prolétariens de Poulaille. Fondation de l'A.E.R.
 - 1932 : Tactique culturelle de type « Front Populaire ». Fondation de l'Association des Ecrivains et des Artistes Révolutionnaires. Plus de références ou peu à l'esprit de Kharkov.
 - 1934 : Publication « Des ouvriers écrivent ». Doctrine du Réalisme socialiste.
 - 1937 : Prix Ciment à André Philippe pour l'Acier.
- En ce qui regarde le théâtre, on constate une évolution semblable. On retiendra :
- 1930-31 : Création de l'U.I.T.O.
 - 1931 : En France, fondation d'une section nationale de l'U.I.T.O.; La Fédération du Théâtre Ouvrier de France; celle-ci comprendra en son sein le groupe Octobre (mars 1932).
 - 1932 : Abandon progressif des positions agit-prop et prolétariennes.
 - 1936 : La F.T.O.F. devient l'U.T.I.F.

Une lecture rapide de ce tableau chronologique montre que le mot d'ordre de construction d'une culture prolétarienne n'a guère eu les faveurs de la direction du P.C.F., si l'on excepte les années 1931-1932. L'argumentation avancée pour expliquer ce phénomène de réticence du P.C.F. à l'égard de la littérature et de l'art prolétariens se résume au commentaire suivant, parfois contradictoire en ses multiples développements :

1° La bolchevisation du parti (1924), la baisse constante des effectifs (1925-1930) traduisent des difficultés politiques et organisationnelles de taille, lesquelles annihilent toute volonté de concrétisation de la moindre ligne culturelle. Mal intégré à la vie nationale, le P.C.F. se garde d'investir une pratique culturelle d'essence prolétarienne au détriment des autres possibilités en ce domaine, car celle-ci risque

d'être mal comprise et de lui aliéner la sympathie des écrivains professionnels, dont il a besoin pour sortir de son isolement.

2° L'échec de la littérature prolétarienne française — et l'on suggère une autre hypothèse — serait déterminé par le haut degré de culture du prolétariat français se greffant sur la forte tradition culturelle des milieux intellectuels. L'un et l'autre facteurs auraient freiné et empêché, sans oublier l'adhésion au parti de créateurs issus des avant-gardes artistiques, que l'on pose correctement le problème de la littérature prolétarienne.

3° Le P.C.F. à son origine n'a pas eu d'intellectuels convaincus de la nécessité de créer une littérature prolétarienne. Eclectique, il a laissé de côté le secteur culturel en l'absence de théories conséquentes. A partir de 1932, le P.C.F. jouera la dynamique du regroupement des forces du travail et du monde intellectuel, sans, sur le plan conceptuel choisir, avec le réalisme socialiste, une ligne très stricte, laquelle n'apparaîtra qu'après la guerre, mais ceci dépasse le cadre forcément limité de cet article. Pour en revenir à la littérature prolétarienne, l'attitude du P.C.F. se justifie aisément sur le plan doctrinal (1). Les classiques du marxisme ont suffisamment théorisé sur les erreurs ouvriéristes en matière culturelle — on rappelle qu'ils étaient hostiles à tout refus des alliances (avec les intellectuels, mais aussi avec les autres classes sociales) comme à toute hypostase des différences entre classes, elles-mêmes figées dans leurs contradictions, qu'ils rejetaient l'hypothèse d'une psychologie de classe productrice d'œuvres culturelles spécifiques et suspectaient toute volonté de faire naître un art nouveau ex nihilo — erreurs combattues au nom d'une assimilation critique non passive, mais la plus large possible de la culture des siècles antérieurs. De ce débat idéologique, on ne trouve guère de traces dans l'« Humanité », et lorsque Barbusse rejette l'expérience des rabcors non assimilable pour un pays comme la France, il va sans dire qu'il est plus ou moins bien renseigné sur le Proletkult et qu'il suit une orientation politique qui doit plus à l'humanisme socialisant de Jaurès qu'au marxisme de Marx, de Lénine et de Lafargue. En résumé, on soutient, pour conclure, que le P.C.F., sans être opposé à la publication d'œuvres prolétariennes (cf. Le Prix Ciment), pour des raisons tactiques et politiques n'édicte aucune règle en la matière (1), ce qui le rend dans les années 1920/1930 hérétique et original par rapport aux directives du communisme international.

ANNEXES :

Les écrivains populistes :

Léon Lemonnier	Maurice Mardelle	Jean Prévost (2)
Eugène Dabit	Jean Ragissart	Huguette Garnier
Léon Frapié	Camille Cé	Laurence Algan
André Hérive	Pierre Béarn	Claire Sainte-Soline
Philéas Lebesgue	Marc Bernard	Louis Chaffurin

(1) Si le P.C.F. ne s'engagea véritablement qu'après la guerre 40-45 dans le domaine culturel sur la question du réalisme socialiste, il privilégia conséquemment avec lui-même, plus la position de classe (effet idéologique produit par l'œuvre) que l'origine sociale de l'écrivain.

Pour les années 20/30, on ne peut parler d'opposition quand on sait qu'un auteur prolétarien comme le mineur Malva est encouragé par Martinet et préfacé par Barbusse.

(2) D'après René Lalou dans *Le roman français* depuis 1900, P.U.F. Paris, 1957.

Les écrivains prolétariens :

Les écrivains dont les noms suivent ont donné leur adhésion à la déclaration « Notre Position » : -

Georges Altman	Edouard Haine	Jean Perwez
Francis André	♂ A. Habaru	Jules Reboul
Pierre Autry	♂ Pierre Hubermont	Tristan Rémy
A.C. Ayguesparse	Fernand Juon	Albert Souillou
T.L. Bancal	Michel Levit	Joseph Voisin
Marc Bernard	Marcel Lapierre	♂ Edmond Vandercammen
Victor Crastre	Jean Loubes	Charles Wolf
H.V. Crouzy	♂ Constant Malva	Charles Bontoux-Morel
Eugène Dabit	Victor Massé	♂ Constant Burniaux
Georges David	Pierre Mahni	René Lelu
Oscar David	Henri Philippon	Magdelein Paz
M. Fombure	Henry Poulaille	♂ Sander Pierron
Lucien Gachon	♂ Charles Plisnier	Victor Serge
Léon Gerbe	Edouard Peisson	

BIBLIOGRAPHIE :

1. J.-P. A. Bernard : *Le P.C.F. et la question littéraire, 1921-1939*, P.U. de Grenoble, 1972.

2. Michel Ragon : *Histoire de la littérature prolétarienne en France*, Ed. Albin Michel, Paris, 1974.

3. Paul A. Löffler : *Chronique de la littérature prolétarienne française de 1930 à 1939*, Ed. Subervie, Rodez, 1967.

4. Marcel Martinet : *Culture prolétarienne*, Ed. Maspéro, Paris, 1976.

5. Victor Serge : *Littérature et Révolution*, Ed. Valois, Paris, avril 1932.

6. *Du pic à la plume*, Constant Malva, de Jacques Cordier.

Cet ouvrage édité à compte d'auteur, semble-t-il, contient outre un hommage à Malva, des renseignements très précieux sur la littérature prolétarienne belge et française (Jacques Cordier, 24, rue Basse, 7290, Aulnois (Hainaut) Belgique).

7. Revues :

a) *Autrement* : Les cultures populaires, n° 16, novembre 1978.

b) *Europe* : La littérature prolétarienne en question, mars/avril 1977, n° 575/576.

8. Pour ce qui regarde l'époque contemporaine, on consultera le supplément de la revue *Le Musée du Soir* : un catalogue biobibliographique des auteurs ayant, dès l'adolescence, gagné leur vie du travail de leurs mains : 850 noms (50 écrivains belges).

9. N.B. : Paul Feffer, maître d'œuvre de l'ouvrage, est également à l'origine de la bibliothèque de la « Maison de l'outil et de la pensée ouvrière », à Troyes, 7, rue de la Trinité (France).

COURRIER DES LECTEURS

Un certain nombre d'abonnés nous ont fait part — surtout verbalement — de leurs réserves à propos de la présentation de l'article publié le mois dernier sous le titre « Enfant, année zéro ». Nous voudrions résumer ici leurs observations.

D'accord, ont dit ces amis, avec le principe d'un article annoté : c'est une manière de faire entendre plusieurs voix sur un sujet.

Mais le principe a été appliqué de manière plutôt malheureuse, font-ils valoir. En effet le volume des notes est excessif, et écrase le texte de base. C'est d'autant plus regrettable que ce texte est signé de collaborateurs extérieurs ().*

Nous avons tenu à faire écho ici à ces remarques amicales, contrebalancées d'ailleurs par les félicitations d'autres abonnés quant à cette formule neuve ainsi qu'au contenu et à la tenue de nos CM.

C'est dans le souci d'accroître l'intérêt des Cahiers que nous expérimentions pour la première fois la méthode des annotations. Elle nous semblait de nature à faire la part plus large au débat dans nos pages tout en contribuant à diversifier la forme des articles.

Consultés préalablement comme il se devait, Jacqueline Hanquart et Jacques Zwick avaient donné leur agrément à cette méthode. Et il va sans dire qu'aucun des annotateurs n'a songé à les « écraser ». C'est le manque d'entraînement à ce genre d'exercice qui a suscité un déséquilibre entre texte et annotations. Nous le regrettons vivement et nous nous en excusons vis-à-vis de Jacqueline et Jacques et auprès de nos lecteurs.

(*) Il est par ailleurs dommage qu'un malentendu se soit produit quant à la « paternité » de quelques-unes des notes attribuées à notre amie Geneviève Thiriar.

Livres



La délinquance juvénile en Belgique de 1971 à 1975...

... ou comment une étude statistique se transforme, dans ses conclusions, en un réquisitoire contre la situation actuelle de la « protection de la jeunesse » (1).

Conclusions solidement étayées par la partie statistique de ce livre dense, où la lisibilité du texte compense par ailleurs l'austérité des chiffres : 45 tableaux recensant les faits enregistrés au niveau du parquet, puis du tribunal, et regroupés diversement.

On y apprend que dans l'ensemble, le nombre de mineurs signalés au parquet est en baisse, mais que ce fait est surtout dû à la mise en application de deux réformes législatives concernant les infractions à la sécurité routière (qui ne relèvent plus du tribunal de la jeunesse) et la présence des moins de 16 ans « dans des cafés ou dancings pendant que l'on y danse » : les mentalités de nos contemporains évoluent tout de même peu ou prou.

On prend acte de ce que les réflexions de certains magistrats restent, quant à elles, figées dans le glacis de conceptions d'un autre âge : comme ceux pour qui la fréquentation des dancings a pour

« corollaire : l'ivresse, le sexe et les bagarres » (on se demande ce qui, des trois, est le plus choquant).

On constate que si le nombre de fugues est en augmentation, beaucoup d'entre elles sont le fait de mineurs déjà placés en établissement.

Où encore qu'en matière de drogue, si les chiffres existants sont peu indicatifs, la consommation paraît néanmoins assez peu répandue, surtout occasionnelle, et porte principalement sur les « drogues douces ».

On note également que 10 % seulement des mineurs jugés sont placés chez une personne digne de confiance ou dans un établissement d'Etat ; que les nombreux classements sans suite s'accompagnent parfois de mesures prétoiriennes : surveillance des jeunes par les autorités de police...

Où enfin, pour nous en tenir là, qu'au chapitre des décisions provisoires figure en bonne position le placement en maison d'arrêt, mesure que des magistrats n'hésitent pas à dénoncer.

Mais venons-en aux conclusions. Et d'abord ce qui apparaît déjà dans les remarques préliminaires de l'étude, quant à la difficulté accrue de mener à bien un tel travail faute de sources toujours complètes et, surtout, en raison d'un problème méthodologique : peut-on réellement mesurer la délinquance juvénile (notion d'ailleurs restrictive aux contours souvent flous) à partir de données judiciaires ?

Outre les différences qui surviennent dans le dépistage et la sélection judiciaire, les statistiques

« La délinquance juvénile en Belgique de 1971 à 1975 », Marie-Ange Dechesne, Centre d'étude de la délinquance juvénile, publication n° 44, Bruxelles, 1978, 148 pages. S'adresser au CEDJ, av. Jeanne 44, 1050 Bruxelles.

confondent souvent des faits qui ne sont pas comparables ; elles ne tiennent pratiquement pas compte de la dimension sociale des cas. Elles sont davantage le reflet du fonctionnement de l'institution judiciaire qu'elles ne donnent la mesure de la délinquance juvénile. Et encore sait-on peu de choses des processus qui mettent les jeunes en contact avec la justice ; moins encore des résultats des interventions judiciaires.

Une étude des dossiers, remarque l'auteur, fournirait davantage d'éléments d'appréciation valables. Si l'on ne peut évidemment analyser tous les dossiers, des sondages périodiques dans ceux-ci permettraient en tout cas de compléter fructueusement les données statistiques judiciaires. Et Marie-Ange Dechesne de souhaiter qu'une étude scientifique approfondie soit enfin rendue possible...

Il faut espérer que ce n'est pas là trop demander, quand on constate l'insuffisance des moyens nécessaires ... à l'application de la loi en cette matière. Situation que dénoncent les magistrats eux-mêmes, comme dans une résolution prise ... en 1967 par l'Union des magistrats de la jeunesse. Il y est fait état d'un « chaos dû au manque de personnel » dans les greffes des tribunaux de la jeunesse, manque de personnel qui touche aussi le service social et l'empêche de répondre aux exigences de sa tâche. En 1975, souligne Marie-Ange Dechesne, les mêmes griefs se retrouvent dans presque tous les rapports de magistrats reçus. Les mesures prises le sont souvent plus, dit l'un d'eux, « en fonction des moyens mis à la disposition du tribunal qu'en considération de l'intérêt véritable du mineur et de sa famille ». Le tribunal de la jeunesse de Bruxelles va jusqu'à inscrire cette constatation dans les attendus d'un jugement prononcé !

Au manque de moyens financiers et humains mis en œuvre, s'ajoutent les lacunes et les erreurs de la loi (celle du 8 avril 1965). Ainsi, la notion de « danger » n'y est pas précisée, ce qui, pour Marie-Ange Dechesne, paraît être à l'origine du « développement extensif donné au système de protection de

la jeunesse. » Ironisant sur la notion d'établissement « approprié » quand l'ensemble de ces établissements sont surpeuplés, l'auteur ajoute que « le placement, c'est-à-dire la privation de liberté, est en lui-même source de frustrations ». Et les effets conjugués des solutions d'autorité et de la politique d'austérité font desdits établissements de véritables fabriques de fugueurs...

Ambiguïtés d'une loi, donc, qui sous le couvert de dispositions « protectrices », prône des mesures coercitives ayant pour but de lutter « contre » la délinquance juvénile. Qui oppose en fait les jeunes à l'ordre social établi au lieu de tendre à mieux les intégrer dans une vie sociale reconsidérée. L'auteur plaide ici pour une distinction entre les mineurs « ayant enfreint une règle de droit », qui pourraient être protégés dans un cadre pénal aménagé pour les jeunes, et les mineurs « victimes de leur milieu » qui pourraient être protégés dans un cadre social. Distinction sans doute nécessaire, encore qu'il faille, me semble-t-il, tenir compte des recoupements fréquents entre ces deux catégories.

Sur le plan proprement judiciaire, Marie-Ange Dechesne cite des expériences existantes, comme celle du Jeune barreau de Liège, visant à éviter qu'un jeune se retrouve seul face à l'appareil de la Justice, à lui permettre d'être informé de ses droits, d'être défendu en toutes circonstances.

Bref, un ouvrage de nature à éclairer le débat sur les réformes législatives en cours... et leurs effets réels. Comment en effet, faire confiance aux promesses de l'Exécutif de la Communauté française de favoriser le développement « prudent mais déterminé » des centres éducatifs en milieu ouvert, alors que, apprenons-nous dans ce livre, beaucoup de magistrats se sont plaints de l'inexistence des « centres de premier accueil » dont la loi de 1965 prévoyait la création ? Rendez-vous donc en l'an 2000...

P.E.

Le statut de la religion chez Marx et Engels

par Michèle Bertrand

A propos de religion, nos mémoires, qui dans la vie moderne n'aiment guère le détail, ont retenu de Marx et d'Engels qu'ils la considéraient comme l'opium du peuple.

C'est simplifier et oublier l'étude du fait religieux à laquelle se sont livrés les pères du marxisme.

Michèle Bertrand le rappelle utilement dans son livre : **Le statut de la religion chez Marx et Engels** (1). Un livre qui est une lecture intelligente et moderne des écrits classiques. Un livre qui nous jette au cœur d'un débat crucial : celui des rapports entre les déterminations matérielles et les formes de pensée. L'intérêt du marxisme pour la religion s'explique, car « **si les hommes sont les agents des transformations historiques, ils le sont, pour la plupart et la plupart du temps, les agents inconscients** » (p. 9). C'est que l'homme n'a pas une conscience claire de son environnement naturel et social. Des puissances se dressent contre lui qu'il ne maîtrise pas. Vivant dans la contradiction, la crainte et la souffrance, il a recours à l'imaginaire. Un imaginaire qui est la condition de l'idéologie, la condition d'un discours qui masque les contradictions et l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce qui fait la spécificité du fait religieux, c'est qu'il exprime de façon indirecte, l'impuissance humaine par rapport à la nature et à la société. Sur le plan social, Marx et Engels font remarquer que la religion, toutefois, n'a pas un contenu univoque : tantôt elle prône la résignation à l'ordre établi, et s'identifie à l'idéologie dominante ; tantôt elle engage à se révolter, et sert de support à la contestation.

Engels, à la fin de sa vie, établit d'ailleurs une comparaison entre les premiers socialistes et les premiers chrétiens.

(1) Ed. Sociales, Paris, 1979, collection « Problèmes ».

Le livre de Michèle Bertrand cherche réponse aux questions relatives à la naissance et aux conditions de survie des religions. On lira avec intérêt l'étude des transformations parallèles de la société occidentale et du christianisme. Un des intérêts majeurs des citations analysées par l'auteur réside dans le fait qu'elles réfutent les accusations selon lesquelles le marxisme aborde de façon simpliste, réductrice et mécaniste le phénomène religieux. Certes, Marx et Engels considèrent la religion comme le reflet du monde réel, mais un « **reflet indirect, éloigné de ses bases matérielles, et qu'il serait par conséquent absurde de vouloir déduire immédiatement des conditions économiques** » (p. 66). Il ne faut donc pas voir entre l'économie et la religion une relation de causalité directe, un rapport de producteur à produit. La superstructure (idéologique) ne s'explique que dans ses rapports avec l'infrastructure (économique) mais elle ne peut être considérée comme sa conséquence. Infrastructure et superstructure sont immédiatement données. Aussi, à propos du fait que la communauté paysanne primitive apparaisse aux yeux de ses membres comme une figure nourricière sacralisée, Marx parle-t-il de **présupposé** :

« **L'appropriation réelle par le procès de travail s'effectue sur la base de ces présuppositions qui ne sont pas elles-mêmes le produit du travail mais apparaissent comme ses présuppositions naturelles et divines.** » (2)

Le discours religieux n'est pas un discours autonome, qui ne connaîtrait que sa propre loi : il est la théorisation d'une pratique sociale et historique. Mais on ne peut réduire la religion à cette pratique sociale, car c'est un mode de représentation qui a une certaine spécificité et une certaine autonomie. L'analyse marxiste des structures sociales ne peut se pri-

(2) K. Marx, « Formes qui précèdent la production capitaliste ». In « Sur les sociétés précapitalistes », Ed. Sociales, CERM, 1973, p. 189.

ver d'envisager la religion, car la foi mobilise les esprits et peut jouer un rôle déterminant dans les transformations sociales. Pour Marx et Engels, la religion est cependant forcée à dépérir. Le glas de la religion sonnera quand les hommes seront maîtres de leur devenir, quand l'exploitation de l'homme par l'homme aura disparu ainsi que l'aliénation, quand une connaissance objective des mécanismes naturels et sociaux se sera substituée aux formes de con-

science illusoires. Mais la fin de la religion n'est qu'une hypothèse et, note Michèle Bertrand, « A mesure que l'anthropologie se développe et affine ses instruments, on voit apparaître dans la complexité des formes de la conscience, du rapport homme-nature, de nouvelles raisons d'être prudent et nuancé dans ce genre de conjectures. » (p. 184)

J.P.C.



les
Bons d'épargne
CGER 
ça rapporte!

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Revue



La Revue Nouvelle

Comme toujours, la RN a copieusement rempli les plus de cent pages dont elle dispose.

Dans la rubrique « Politique du mois » de son numéro d'avril, nous épingleons le papier de Louis Lenoir sur la « longue marche du Front communautaire wallon ». Où l'on dégage les convergences qui ont abouti à la proclamation, début mars, de ce Front mis sur pied non sans mal, et à la puissante manifestation du 29 mars. Où l'on éclaire aussi des différences d'optique. A propos d'« autoproductio » et de contrôle ouvrier, notamment. Ou quant à la nature du terrain de ce Front : celui-ci doit-il être uniquement syndical, ou, comme le souhaite l'interrégionale wallonne de la FGTB, s'inscrire dans la perspective d'un Rassemblement des progressistes à la fois politique et social ? Toujours est-il que la CSC wallonne souhaite que le futur pouvoir régional soit appuyé sur une majorité progressiste. Ce qui serait grandement facilité, soulignerons-nous, par l'élection au suffrage universel direct, laquelle donnerait aussi à ce « pouvoir » wallon un poids régional plus sensible... Mais de ceci l'article ne dit mot.

Sachons gré cependant à l'auteur de remarquer que la solidité du Front suppose qu'il soit clair en toutes circonstances que l'adversaire principal n'est pas l'autre organisation syndicale. Et, ajouterons-nous, elle exige qu'on tourne le dos aux fausses solidarités communautaires.

« Les Halles, un enjeu ». C'est ce que rappelle Jacqueline Aubenas : « Est en train de se jouer aux Halles (de Schaerbeek, NDLR) et en d'autres lieux (...) le choix d'un certain type de politique culturelle, choix inquiétant car il tend à se référer à un modèle unique qui peut se résumer en trois mots : prestige, parachutage du haut vers le bas et fait du prince ». Et de rejeter les « faux dilemmes » entre culture populaire et culture avec majuscule. Face à cette politique, une seule solution que les communistes énoncent clairement : crever l'enveloppe du budget culturel.

Passons à « La Rose des vents » où nous revenons au Vietnam, sous la plume cette fois de Marcel Liebman. Face aux événements déchirants que l'on sait, le danger pour lui « n'est plus la fausse naïveté et la vraie complicité des suivismes d'autrefois », mais de jeter toutes les révolutions « dans la même poubelle », comme nous y convient les sirènes de l'Atlantique. Il brocarde les dirigeants chinois qui « manient à présent un gourdin on ne peut plus antagonique ». Ce n'est certes pas un gourdin de papier. Il rappelle à ceux qui ont le cerveau sec que la reconstruction d'un Vietnam ravagé de fond en comble ne pouvait aller sans sueur et sans larmes. Il « s'interroge » sur l'intervention au Cambodge, eu égard à la pression croissante que la Chine exerçait sur le Vietnam par Phnom Penh interposé.

Il s'interroge aussi, et non sans pertinence, sur les malheurs de la

Révolution avec un grand R. Pour-quoi cependant — dès lors que cette désacralisation est faite — vouloir retirer le « passeport socialiste » aux pays qui ont supprimé la propriété privée des grands moyens de production, avec les acquis indéniables, si insuffisants puissent-ils être, qui en ont découlé ? N'est-ce pas là une autre façon d'absolutiser quelque peu les choses ? Ceci même s'il est vrai que toute confusion sur **quel** socialisme nous voulons chez nous doit être combattue avec acharnement. De même, quand il écrit : « pour moi, le Vietnam n'a jamais été démocratique ». J'imagine mal quant à moi qu'un pays soit beaucoup plus démocratique que celui-là dans les conditions qu'il traverse (et qu'on ne voie ici aucune justification des crimes du stalinisme en d'autres temps et d'autres conditions tout aussi terribles). Pourquoi ne pas prendre en compte à la fois les progrès historiques relatifs de la démocratie et son exigence universelle dont le socialisme est porteur et qui va grandissant dans le monde ? Sans que ceux-là soient un prétexte pour atténuer celle-ci.

Les gros articles ensuite. « Une face obscure de l'enseignement libre : les Pouvoirs organisateurs » (qui est le patron à l'école-entreprise ?), par le Groupe Socrate. « Devant l'holocauste : le mal est-il politique ? » (ambigu ce titre), par Pierre Watté. Où il est question des aspects qualifiables de religieux de l'hitlérisme. « Q.I. et inégalités sociales : l'intelligence est-elle héréditaire ? », par Michel Legrand. A propos du retour en force des conceptions réactionnaires voire racistes à cet égard (un thème plusieurs fois abordé dans les CM). « Agatha Christie et les lois du texte », par Benoît Peeters. Où l'on plaide pour une revalorisation de la littérature dite de genre et où l'on montre que les romans d'Agatha valent moins par l'intrigue racontée que par celle que le texte noue avec lui-même.

Enfin, par Daniel L. Sella, « Les équivoques de l'élection européenne ». Un tour d'Europe des grandes familles politiques en présence. Sujet complexe s'il en est,

quand par exemple un « démocrate chrétien » évoque chez nous un homme de gauche, un conservateur musclé en Bavière...

L'étude distingue comme il se doit « partis bourgeois » et « partis ouvriers ». Ces derniers ont en commun de « médiatiser la volonté politique des travailleurs organisés » (quitte pour certains, ferons-nous remarquer, à la mystifier, cette volonté). Certes il est heureux pour l'avenir des luttes anti-monopolistes que nul n'ait le monopole de l'aspiration au socialisme... Toutefois, si l'auteur distingue dans la gauche non communiste les « sociaux-démocrates » qui s'efforcent de « rendre le capitalisme tolérable aux travailleurs », et les « socialistes » qui entendent lui « substituer progressivement un système de type nouveau », il est permis de contester le rôle qu'il assigne aux communistes en Belgique où ils feraient « piètre figure », réduits qu'ils seraient à « noyauter » (sic) les « centrales social-démocrates ». A quand donc l'indépendance syndicale ?

Relevons encore que la longue pratique du compromis de la DC en Belgique notamment lui confère une « plasticité sans pareille » et qu'elle peut ainsi former des coalitions gouvernementales tant avec la droite qu'avec la gauche et devenir ainsi l'axe de la vie parlementaire... Et vive la plasticité !

Cela n'empêche pas Daniel Sella d'avoir le verbe radical à l'égard du « Parti populaire européen » de Tindemans, dont le programme est un « chef-d'œuvre du flou artistique ». Il conclut son enquête en remarquant qu'on assistera en fait à la « juxtaposition de neuf élections aux enjeux nationaux » et qu'il sera « impossible de dénombrer les partisans de l'Europe des travailleurs, ni ceux de l'Europe supranationale, car ces distinctions passent à travers les regroupements existants ».

Très peu de traces toutefois des enjeux nationaux belges dans cet article... Une analyse des « équivoques de l'élection européenne » qui ne laisse pas d'être elle-même équivoque, n'offrant pratiquement rien de politiquement concret au

delà du grattage d'étiquettes auquel l'auteur se livre. Il est vrai que la situation de l'électeur démocrate chrétien, cloué sur la croix du CEPIC et de Strauss, n'est pas très confortable... Tout de même, la démarche de l'auteur minimise par trop l'intérêt spécifique d'un événement qui ouvrira la possibilité, avec la naissance d'un parlement européen élu au suffrage universel et le débat public engagé, d'arracher enfin — fût-ce au prix d'une lutte encore longue — l'Europe aux « eurocrates ». De transformer peut-être, un alibi démocratique en défi démocratique.

Loin de cet espoir qui fait vivre et lutter, la note finale de l'article est on ne peut plus pessimiste. Même si le « dindon de la farce » — le démocrate chrétien dans l'isolement — préfère voter socialiste, il ne fera, nous dit l'auteur, qu'apporter « de l'eau au moulin d'un parti qui ne fait rien pour l'intégrer ». Bref, « quoi qu'il vote en juin prochain, il votera mal ». Je me contenterai de renvoyer à notre éditorial et ferai remarquer qu'il existe un parti, le PCB, qui au delà même d'un enjeu électoral est ouvert à la collaboration des chrétiens qui souhaitent faire leurs luttes pour des changements réels.

P.E.

Av. Van Volxem, 305, 1190 Bruxelles.
Le numéro : 140 F. Abonnement d'un an : 1.110 F.

Socialisme

Trois gros thèmes dans le n° 151 (février 1979) de « Socialisme » : les 36 heures, la politique universitaire, le Chili.

C'est Luc Hujoel — présenté par Georges Debunne lui-même — qui signe l'étude sur les 36 heures : il s'agit de mesurer les effets de la réduction hebdomadaire de la durée du travail sur l'emploi et de montrer dans quelle logique économique s'inscrit la revendication. L'auteur montre (fort savamment, au demeurant) que la FGTB ne se fait pas des « illusions exagérées » sur l'effet des 36 h/semaine : « endiguer et alléger le chômage, sans

pour autant le réduire à un niveau acceptable », cela dans un premier temps. En passant, il s'en prend au patronat qui n'a jamais accepté de poser avec rigueur le problème des coûts de la réduction hebdomadaire du temps de travail. Pour Hujoel, il est évident que l'accroissement (si souvent invoqué) des coûts salariaux sera « proportionnel à l'effet sur l'emploi et non à la réduction horaire ». Autre notation importante, sur laquelle L.H. revient à deux reprises : la tendance à la demande de travail déqualifié. A plus long terme, la réduction de la durée du travail pourrait déboucher sur la création d'emplois, une certaine réduction des dépenses publiques, la stimulation de la consommation privée — à condition toutefois que les bas salaires soient relevés. Pour le surplus, Luc Hujoel voit dans cette politique de réduction du temps de travail un moyen souverain (peut-être le seul) pour réconcilier les travailleurs avec le progrès technique.

Politique universitaire. Le recteur de l'ULB, Jean Michot, passe en revue quelques problèmes-clés de sa « maison ». Cela part sur un mode très académique (noblesse oblige) mais arrive assez vite à une intéressante tentative d'autocritique, à propos des tensions internes de l'ULB et des goulets d'étranglement que suscite la crise. L'université, constate ainsi Jean Michot, « perd de vue une partie essentielle de sa raison d'être : permettre le développement d'études moins dirigées dans un sens de rentabilité et de profit ». Le recteur acte « l'état de dépendance » dans lequel se trouve l'ULB par rapport aux besoins des grands appareils économiques et politiques. Comment en sortir ? Jean Michot ébauche quelques directions d'action : nouveaux rapports avec la région bruxelloise et la communauté francophone — ouverture dans la politique de formation/éducation — dynamisation de la politique de recherche — enfin meilleure intégration entre le secondaire et l'universitaire.

L'économie chilienne, cinq ans après le putsch de Pinochet, est analysée par deux collaborateurs

du Centre d'étude de l'Amérique latine de l'ULB. Alors que plus d'un tiers de la terre expropriée a été rendu à ses anciens propriétaires, alors que la concentration et l'expansion du capital financier ont été réelles, le Chili n'est pas tout à fait devenu le « paradis des investisseurs » voulu par la junte militaire. La crise a joué, là-bas aussi, obligeant la junte à un « moratoire de développement ». D'où une série de contradictions profondes dans la gestion économique, contradictions qui pourraient mener à une véritable dérive, estiment M. Lanzarotti et C. Ominani Pascual.

Un mot sur l'essai de Georges Deneuf à propos d'autogestion, telle que la définissent et la traitent le MOC et la CSC. L'auteur déploie des exigences doctrinales remarquables et cite avec à propos deux histoires drôles. Sans doute le MOC et la CSC répondront-ils aux critiques acerbes de leur censeur, en commençant par lui rappeler que le MOC n'est pas la démocratie chrétienne. Nous nous bornons pour notre part à savourer la sévérité de cette leçon de morale politique.

R.L.

120 F le numéro. Bd. de l'Empereur, 13, 1000 Bruxelles.

Bulletin de la FAR (94/95 - 96)

Le numéro double 94/95 est plein de trésors.

En matière de **droit social** d'abord, une lecture par un non-spécialiste, Marcel Pierre, d'un substantiel apport de spécialistes, paru dans la revue de l'ULB. Cette lecture met à jour les limites du droit social — « bafoué, parce que le profit à court terme est le plus fort » —, le danger de son langage hermétique, l'aspect foisonnant de son développement (mais foisonnement ne signifie pas incohérence). Marcel Pierre montre par ailleurs que la puissance des organisations syndicales « ne va pas nécessairement sans bavures », et il cite l'exemple de la R.B.P. où le ministère de l'Emploi, qui avait bel et bien cautionné une conven-

tion collective, n'a pas été capable de la faire respecter. Cet article propose in fine quelques objectifs pour limiter le droit au licenciement, qui demeure comme on sait, un domaine où s'exerce la toute-puissance patronale. Et en guise de conclusion, Marcel Pierre formule deux considérations apparemment contradictoires. S'il souligne que le droit social est un terrain de la lutte des classes, il souligne que « se traduise dans les faits » la définition de l'entreprise comme « communauté d'hommes attelés à la poursuite d'objectifs communs ». Mais tout ce qui précède ne montre-t-il pas que les objectifs poursuivis par les patrons et par les travailleurs sont antagoniques ?

Sur la **Suède**, le Bulletin de la FAR livre, sous la plume de Jean Auger, une analyse intéressante de la loi sur la co-détermination. Il s'agit d'une loi de janvier 1977, qui permet à ce que nous appelons les interlocuteurs sociaux de négocier ensemble tous les problèmes concernant l'embauche, le licenciement, l'organisation et la répartition du travail. Mais ici aussi, ce droit doit être situé dans un contexte concret. Contexte marqué depuis peu par la contestation et l'émergence de problèmes aigus à l'intérieur de l'entreprise. Nous sommes en présence d'un réformisme « modèle » : avec leur budget énorme et leur organisation exemplaire, les syndicats suédois acceptent « comme hypothèse de travail » le pouvoir capitaliste. Ils ne réclament même pas de réformes structurelles. Il n'est guère étonnant dès lors que la participation des syndiqués à la vie de leur organisation soit très limitée. Dans ces conditions, il apparaît que la loi de janvier 1977 accentuera encore le processus d'intégration ouvrière au système.

A propos des **rapports entre pays riches et pays pauvres**, Benoît Verhaegen fournit des éléments de réflexion, qui s'appuient notamment sur un retentissant éditorial publié dans l'organe de la CGSP-Outremer. Le syndicaliste R. Nolevaux y dénonce l'impudence qui désigne comme responsables principaux du néo-colonialisme les

techniciens blancs au service de sociétés par exemple africaines ou encore les bourgeoisies autochtones. Il a raison dans cette dénonciation et Benoit Verhaegen aussi. Mais ont-ils aussi raison, l'un et l'autre, quand ils mettent sur le même pied d'une part les groupes financiers et industriels investissant au Zaïre, et d'autre part les travailleurs par exemple belges qui ont amélioré leur niveau de vie et se battent pour défendre leurs conquêtes sociales ? « C'est l'ensemble de la structure industrielle des pays développés qui profite de l'exutoire des marchés dominés », écrit B.V. La démonstration ne nous paraît pas convaincante : la « structure industrielle » des pays riches et dominants n'est pas homogène ; elle est elle-même enjeu d'une lutte constante entre exploiters et exploités. Ecrire comme le fait B.V. : « ... il aurait fallu qu'à partir de 1944, syndicats et mouvements ouvriers, partis socialistes et communistes, démocrates et progressistes d'Occident s'entendent pour changer radicalement les rapports de production capitaliste de leurs économies... », nous paraît d'un volontarisme (posthume) un peu sommaire. Bref, ce débat majeur est un débat à reprendre et à développer !

Encore au sommaire de cette livraison une note documentée sur l'action du Fonds social européen en faveur des travailleuses. Le bilan de cette action est à vrai dire extrêmement indigent.

Quant au n° 96 du Bulletin de la FAR, il fournit (comme les précédents) une documentation précise sur la vie syndicale (en l'occurrence le Congrès du SETCa de février 1979 et l'intervention d'Annie Massay au premier congrès de

l'Interrégionale wallonne de la FGTB). Jacques Gennen analyse le caractère du contrôle patronal exercé sur l'**incapacité de travail** des ouvriers et employés. Il souligne que ce contrôle constitue à la fois un moyen de pression et une source d'abus. Il suggère une réforme du système, par le biais d'une réforme de la médecine du travail.

La politique de l'immigration est examinée par Joseph Pollain, qui montre notamment les effets dévastateurs de la politique dite du robinet, pratiquée par nos gouvernants : incertitudes, insécurité du côté des immigrés et donc sujétion accrue aux décisions policières. Précisément à ce propos, J. Pollain éclaire le pouvoir exorbitant de la police des étrangers. Mais les forces politiques disposées à limiter et à contrôler ce pouvoir, par la reconnaissance de droits aux immigrés, ces forces sont encore limitées...

Document important : le « **Code de conduite** » de la Communauté européenne pour les entreprises situées en Afrique du Sud, commenté par Paulette Pierson-Mathy. Ce code se situe à contre-courant d'un des aspects les plus importants de la lutte internationale contre l'apartheid ; il est, montre Paulette Pierson-Mathy, « totalement inadapté à la gravité de la situation qui prévaut en Afrique australe ». C'est un aspect mal connu de la politique des Neuf. Et on comprend pourquoi la CEE s'en vante si peu...

R.L.

Fondation André Renard, Place St-Paul, 9, 4000 Liège. Numéro double : 120 F. Numéro ordinaire : 70 F. Abonnement annuel : 500 F.

CONTINUONS LE DEBAT...

Les sujets suivants seront abordés — parmi bien d'autres — dans de prochaines livraisons :

- emploi et informatique
- la littérature prolétarienne en Belgique (GRAM-textes)
- pour une autre histoire de Belgique (CHEMa)

DES LIVRES ET DES LUTTES

Une identité politique pour les communistes

Par Jef Turf, vice-président du Parti communiste. Edité par la S.A. « Du Monde Entier » sous l'égide de la F.J.J. Prix : 250 F

Un ouvrage d'historien ? Un classique du marxisme ? Non : un essai sur l'identité du parti communiste de Belgique, dans ses dimensions historique, dynamique et prospective, écrit avec sincérité, en un style personnel et chaleureux.

Jef Turf analyse les raisons pour lesquelles le P.C.B., surtout en Flandre, n'a pas progressé davantage. Explique ce que seraient les caractéristiques de la voie vers le socialisme dans les conditions de la Belgique. Polémique avec tous ceux qui veulent déformer l'image, l'identité politique des communistes.

Ce livre définit une orientation qui se développe actuellement dans plusieurs partis communistes des pays capitalistes avancés, eux aussi à la recherche d'une voie adaptée à leur propre situation.

En avant la musique

Un ouvrage collectif publié par la Fondation J. Jacquemotte.

Prix : 200 F

Il ne manque pas de livres sur la musique. Ils sont le plus souvent destinés à un public spécialisé.

« En avant la musique » ne vise pas à conquérir en particulier les fans du rock, les wagnériens ou les amateurs de chaînes hi-fi. Les problèmes des musiciens, des publics, des médias, de l'enseignement, des orchestres, de la chanson... y sont situés dans un contexte global : celui de la société capitaliste, marquée par la crise, en Belgique francophone.

Une équipe de la Fondation Jacquemotte a travaillé pendant trois ans sur la vie musicale « tous azimuts ». Elle vous livre enquêtes, informations, analyses et propositions. Une idée-force traverse l'ouvrage : **une autre politique musicale est possible !** Est-ce rêver que de penser à une vie musicale plus riche, plus suivie, plus diversifiée, plus proche des gens ?

Ces deux ouvrages vous seront envoyés contre versement au C.C.P. n° 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

ET A PARAÎTRE EN SEPTEMBRE :

Marxisme et littérature. La critique littéraire marxiste française (1945-1978). Histoire / théorie / perspectives

Par Jean-Maurice Rosier. Edité par la Fondation J. Jacquemotte.

Jean-Maurice Rosier, docteur en philosophie et lettres, s'attache dans cet ouvrage à étudier les incidences des textes de Marx et Engels sur la critique littéraire française des trente dernières années. Il dégage ainsi trois dominantes interprétatives de ces textes.

La première, « orthodoxe », s'est essentiellement cristallisée autour et à partir de la période stalinienne. J.M. Rosier montre comment Gorki (partisan d'un « romantisme social ») puis Jdanov (thuriféraire du « réalisme socialiste ») privilégièrent certains textes de Marx et surtout d'Engels et instaurèrent une esthétique normative. En France les retombées de ce courant se feront sentir, avec des intensités et des fortunes diverses, depuis l'opposition aux « esthètes décadents » prônée par Thorez, jusqu'à la conception par Garaudy d'un « réalisme sans rivages ».

Une seconde interprétation privilégie les textes de la « période hégélienne » de Marx et use du couple « totalité/aliénation » pour aboutir soit au rejet de la culture « bourgeoise » — au nom d'une totalité en devenir —, soit à l'assimilation de la pratique littéraire à la pratique idéologique ou à la pratique politique au sein d'un front culturel unique. C'est ainsi que les tendances issues du Proletkult ou des thèses de l'« art révolutionnaire » accorderont un intérêt primordial à la distinction anti-léniniste entre culture bourgeoise et culture prolétarienne, tandis que la sociologie littéraire marxiste (Lukács, Goldmann, Barberis) privilégiera le contenu des œuvres, établissant des homologues structurelles entre les productions artistiques et les structures socio-économiques.

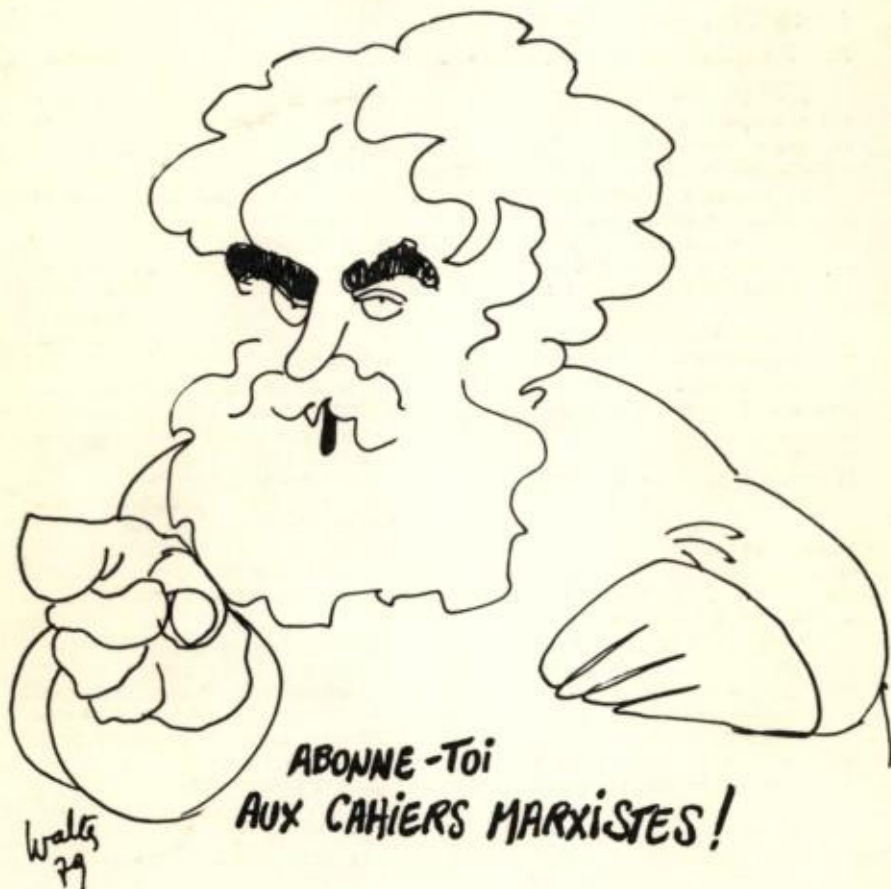
Enfin, dernière interprétation mais non des moindres eu égard aux résultats déjà acquis et aux promesses qu'elle recèle : la critique marxiste formaliste. Afin d'en cerner les particularités et d'en restituer toute la richesse, J.M. Rosier n'hésite pas à pénétrer dans le labyrinthe des influences et des références : formalistes russes, Althusser, Barthes, Lacan, Derrida, le nouveau roman, la linguistique, Brecht, Kristeva... et à établir les différences entre ce mouvement et les deux autres courants critiques esquissés dans son livre.

Ce travail, qui se présente comme une défense et une illustration des possibilités de la critique littéraire marxiste, procède d'une démarche interdisciplinaire autant que pluraliste et établit avec conviction qu'il n'existe pas d'esthétique marxiste mais qu'il existe par contre une pratique marxiste d'analyse des textes qui se veut critique de « l'inconscient textuel » révélé sur base de l'exploration de la spécificité linguistique du texte littéraire.

**QUE VOUS EMPORTIEZ OU NON VOTRE COLLECTION
DANS VOS VALISES...**

*... les « Cahiers » vous souhaitent de bonnes vacances et
vous rappellent qu'ils ne paraissent pas en juillet-août.*

TU PENSES : DONC JE
SUIS !



**ABONNE-TOI
AUX CAHIERS MARXISTES!**

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 500 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 250 F

Etranger : 600 F

Soutien : F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad — 1000 Bruxelles

Téléphone : (02)512.90.12 — CCP 000-0188745-80 de la
Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F